

Troisième séance, jeudi 9 février 2017

Présidence de M. Bruno Boschung, président

SOMMAIRE: Communications. – Assermentation. – Projet de décret 2016-DIAF-51 Initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (gestion des volumes de production laitière; suite directe); entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de décret 2016-DIAF-49 Initiative constitutionnelle «Transparence du financement de la politique» (votation populaire); entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Clôture.

La séance est ouverte à 14h00.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Bernadette Hänni-Fischer, Marc Menoud, Ralph Alexander Schmid, André Schneuwly et Laurent Thévoz; sans: Paola Ghielmini Krayenbühl.

M^{me} et MM. Olivier Curty, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Maurice Ropraz et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président.

1. *Parlement sans papier, dépôt et développement des instruments parlementaires*

Je vous informe que, jusqu'à présent, les députés déposaient les instruments sous la forme imprimée et envoyaient ensuite les textes au Secrétariat du Grand Conseil par voie électronique. Cette manière de faire n'est plus en phase avec le Parlement sans papier.

Le Bureau a décidé que dorénavant l'envoi se ferait par courriel, l'adresse personnelle @parl.fr.ch des députés tenant lieu d'authentification. Quant aux signatures d'éventuels auteurs supplémentaires, elles pourront être ajoutées sous la forme d'un formulaire scanné.

2. *Présidence de la délégation fribourgeoise de la CIP Convention scolaire romande*

Je rappelle aux membres de la délégation fribourgeoise de la *CIP Convention scolaire romande* qu'ils doivent se réunir ce matin lors de la pause à la salle de séances du 2^e étage de l'Hôtel cantonal pour désigner le président ou la présidente de leur délégation.

3. *FC Grand Conseil*

Le club de foot du Grand Conseil se réunit pendant la pause au Boccalino pour faire un point de la situation. Toutes les personnes déjà membres ou celles qui sont intéressées sont cordialement invitées à assister à cette séance.

4. *Liens d'intérêts*

Je vous informe que le député doit rappeler ses liens d'intérêts lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil comme cela avait déjà été communiqué au début de la session.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Assermentation

Assermentation de M^{me} Christine Michel-Vauthey et de M. René Nicolet, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session de février 2017.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Madame et Monsieur, vous venez d'être assermenté-e pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui, désormais, est la vôtre. (*Applaudissements!*)

Rapport 2016-DICS-51 Gestion stratégique du budget consacré aux hautes écoles du canton de Fribourg (Postulat 2015-GC-60)¹

Discussion

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission CIP-HES-SO.

L'excellent rapport présenté suite au postulat de nos deux collègues Laurent Thévoz et Didier Castella, indique très bien toute l'évolution favorable de nos trois hautes écoles fribourgeoises. Leur histoire et leurs parcours, avec d'autres bases

¹ Texte du rapport pp. 157ss.

légales, sont différents, mais leur volonté de s'adapter aux exigences du temps et de l'enseignement ont permis de profiler l'Université, la HES-SO, la HEP-FR vers des centres de compétences reconnus visant l'excellence.

La gouvernance actuelle convient très bien au groupe démocrate-chrétien. A la Direction de l'économie et de l'emploi la HES-SO//FR avec ses quatre écoles et à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport l'Université et la HEP, un bon équilibre et complémentaire, avec bien des spécificités différentes mais ciblées. La coopération entre les hautes écoles est fréquente et nécessaire et les structures actuelles sont suffisantes.

Le groupe démocrate-chrétien ne souhaite pas la création d'un nouvel espace trop administratif afin de ne pas alourdir l'administration des trois hautes écoles. Néanmoins, en cas de nécessité, le groupe démocrate-chrétien propose et peut imaginer que les rectorats de l'Université, de la HES-SO et de la HEP formalisent, par exemple deux fois par année, des rencontres de travail ciblées sur des thèmes bien spécifiques en particulier dynamiser le site blueFACTORY ou développer des recherches en commun.

Le financement général des trois hautes écoles est le cœur même de la stratégie de développement de ces écoles. Le canton de Fribourg a bien réussi. Il faut le dire, il a très bien réussi dans cet exercice quelques fois périlleux. Les comptes de fonctionnement, les charges en général de fonctionnement sont en progression, selon des besoins justifiés et surtout selon le nombre d'étudiants, qui est en constante augmentation; ce qui est réjouissant. Les budgets de fonctionnement cumulés des trois hautes écoles s'élèvent à près de 325 millions. Le soutien effectif financier du canton s'est élevé à 159 millions, soit à peu près 50% des coûts globaux, le solde étant les multiples collaborations et participations fédérales intercantionales et des fonds tiers.

Le groupe démocrate-chrétien demande au Conseil d'Etat de mettre en place de nouvelles mesures, de nouvelles actions visant à augmenter l'apport des fonds tiers dans le cadre des trois hautes écoles.

Les comptes des investissements des trois hautes écoles s'élèvent à un montant de 22 millions. Pour notre groupe, cela est insuffisant. Le groupe démocrate-chrétien demande dès lors au Conseil d'Etat d'augmenter ce montant et d'accepter le principe de la motion demandant que 50 millions soient affectés à la recherche et à l'innovation, motion déposée déjà en 2016.

Le groupe démocrate-chrétien reconnaît toutefois les efforts importants du Conseil d'Etat dans l'investissement, en particulier dans les bâtiments en construction pour la HEdS-FR et la HEF-TS, la planification de 100 millions pour les nouveaux bâtiments de la Faculté de droit de l'Université et aussi le futur bâtiment – il ne faut pas l'oublier – du master de médecine,

estimé à 50 millions et qui pourrait être prévu, et on le souhaite, sur le site du HFR en créant un vrai pôle hospitalier et universitaire.

Le groupe démocrate-chrétien demande au sénat de l'Université, éventuellement à la délégation HES-SO, de se concerter régulièrement sur la problématique non résolue d'augmenter ses investissements dans la recherche et l'innovation destinées en particulier au transfert technologique vers les entreprises privées et les PME du canton de Fribourg.

En conclusion, les trois hautes écoles fribourgeoises ont trouvé parfaitement leur place dans le paysage universitaire suisse et ceci grâce à la très bonne gestion du Conseil d'Etat. Reste encore à donner, par ces trois hautes écoles, une nouvelle impulsion avec d'autres partenaires tels que l'EPFL pour amener sur le site de blueFACTORY des services, des laboratoires, des instituts de recherche, qui permettront de dynamiser ce site technologique.

Avec ces quelques remarques et propositions, nous vous remercions pour votre attention.

Berset Solange (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je préside le conseil de la HES-SO//FR et je suis cheffe de la délégation fribourgeoise auprès de la CIP HES-SO.

J'ai pris connaissance avec grand intérêt de la réponse du Conseil d'Etat suite au postulat de mes collègues Thévoz et Castella et je relève l'immense travail de son auteur.

Ce rapport fait un état des lieux de la situation et l'annexe nous mentionne, pour une première fois je crois, tous les projets de collaboration en cours avec notre haute école. Merci pour ces précieuses informations. Cependant, à la lecture de ce rapport, je constate quand même qu'il ne répond pas aux questions posées par les postulants. Ces derniers avaient clairement demandé que soient impliquées les quatre écoles HES-SO//FR dans la rédaction de ce rapport. Or, il est mentionné qu'il a été écrit en collaboration avec les hautes écoles, mais je me pose la question de savoir sous quelle forme cela a été fait, M. le Commissaire? Deux Directions sont concernées par ces hautes écoles fribourgeoises et cela demande une grande coordination entre les services. Cela nous avait été promis lorsque la nouvelle loi était entrée en vigueur. Or, force est de constater que malheureusement une réelle coordination, entre les services, manque entre les deux Directions. Par exemple, je suis quand même surprise que la Direction responsable des quatre écoles n'est même pas mentionnée dans ce rapport. C'est en effet le directeur de l'économie qui siège au comité gouvernemental, qui prend toutes les décisions pour nos hautes écoles. J'ai constaté, que justement dans le cadre de ma fonction de cheffe de délégation, l'information et la collaboration manquaient vraiment entre les deux Directions. Ce rapport, M. le Commissaire, je suis désolée de le dire, ne contient pas de stratégie ni de vision pour le futur de Fribourg. S'il faut bien convenir que la stratégie générale

est effectivement décidée par le comité gouvernemental, il est absolument indispensable que Fribourg ait sa propre stratégie et sa propre vision. Or, dans ce rapport, il n'y a pas de réponse, je l'ai déjà dit.

J'en viens maintenant au côté financement: on a les chiffres du budget, mais ceux-là, on peut les trouver dans les comptes, dans les budgets, il n'y a pas de souci par rapport à ça. Mais encore une fois, M. le Commissaire du gouvernement, on ne trouve aucune piste pour l'avenir. Quid des montants importants indispensables pour la recherche? Je suis en souci, M. le Commissaire, pour les HES dans ce domaine, car le Conseil d'Etat ne semble pas avoir pris la mesure des investissements nécessaires pour la recherche, notamment lorsque j'entends que le canton du Valais ou Neuchâtel ont mis des centaines de millions pour développer leurs sites et qu'à Fribourg, on parle de 22 millions pour BlueFACTORY. J'en appelle vraiment à une reconsidération des investissements à faire pour le développement de la recherche à Fribourg, notamment aussi bien évidemment pour le projet smart living lab en collaboration avec l'EPFL, c'est un projet novateur d'une immense importance pour notre canton et nous devons dégager des moyens financiers pour qu'il puisse aboutir.

Je termine, M. le Commissaire, en vous priant d'organiser, en attendant que les HES soient peut-être toutes réunies sous la même Direction, un groupe «stratégie et vision» réunissant quelques acteurs de nos HES.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Je déclare tout d'abord mon lien d'intérêt: je suis président du Sénat et j'ai une pensée particulière pour le coauteur principal de ce postulat qui est atterré, au lit, M. Laurent Thévoz.

Le mode de gouvernance et le financement des hautes écoles vivent une période de grandes mutations avec une concurrence accrue au niveau international comme intercantonal. Cette mutation irréversible répond à des critères d'efficacité, de qualité et de coordination qui vont être mis en œuvre par étapes au niveau national ces prochaines années.

Ce rapport détaille de façon très fouillée les réformes effectuées dans notre canton en matière de gouvernance et de financement des hautes écoles pour faire face à cette évolution irréversible. Ces réformes doivent être saluées, elles ont permis la mise en place des bases législatives nécessaires au bon développement du futur de nos écoles.

Cette adaptation législative doit en premier lieu permettre à ces écoles concernées, comme aux autorités cantonales, de répondre aux nombreux défis futurs en matière de gouvernance des hautes écoles. Elle doit notamment permettre de définir une vision d'avenir et la stratégie adéquate pour positionner nos écoles dans un système fédéral qui va devenir de plus en plus exigeant. Et c'est là que le bât blesse, ai-je envie de dire!

En effet, la politique fédérale en matière de subventionnement des hautes écoles a commencé sa mutation. A l'avenir, elle va introduire des mécanismes contraignants et exigera une coordination accrue entre les diverses institutions, entre les divers cantons. Les institutions qui seront à même de présenter les meilleurs dossiers, qui arriveront à démontrer des synergies avec l'économie, avec les autres acteurs de la formation et présenteront une vraie stratégie de développement seront les mieux servies.

Nous sommes, comme le Conseil d'Etat, conscients que les besoins générés par le développement des hautes écoles sont difficiles à satisfaire sous l'angle financier et que le portemonnaie fribourgeois a des limites malheureusement contraignantes. Dès lors, je pense que la définition d'une stratégie commune pour l'avenir de notre système de formation est nécessaire et essentielle pour se profiler sur le paysage fédéral. Nous l'avons vu en matière de financement d'infrastructures ferroviaires. Longtemps, le canton n'a pas suffisamment bénéficié de la manne fédérale par manque de vision et de stratégie cantonale. Aujourd'hui, le canton a corrigé le tir et présente une vraie stratégie d'investissements avec des projets concrets et une priorisation de ceux-ci, qui permet aux instances fédérales de soutenir les investissements nécessaires au bon développement de notre canton.

Ne répétons pas cette erreur dans le domaine de la formation! Les erreurs stratégiques se payeront sur le long terme et seront certainement irréversibles, d'autant plus que nous bénéficions de bons projets. La politique fédérale en matière de formation vit un tournant lourd de conséquences. Fribourg doit se positionner et faire preuve de vision, de stratégie pour s'imposer comme un des acteurs incontournables de la politique de formation nationale. Lorsque je lis: «Le rapport démontre qu'il n'est pas possible que le canton se dote d'une stratégie de financement des hautes écoles», je prends peur, M. le Commissaire.

Mesdames, Messieurs, le Conseil d'Etat a, lors du bilan de la dernière législature, été félicité pour sa gestion quotidienne. Il a un tant soit peu été égratigné sur son manque de vision et de leadership. J'invite donc le Conseil d'Etat à faire preuve de courage politique, ce qui ne transpire pas forcément de ce rapport. Il se contente de souligner la difficulté d'arbitrage entre les hautes écoles, alors que c'est justement dans les situations difficiles que l'on reconnaît le leadership et le charisme des autorités. Fribourg a tort de faire preuve d'attentisme et de passivité en matière de stratégie de financement des hautes écoles. Certes, les principaux acteurs concernés développent certaines synergies et se coordonnent au coup par coup. La politique du coup par coup a toutefois ses limites et il est temps que le canton donne une impulsion, un message, un signal fort pour accélérer la démarche et définisse une vraie stratégie cantonale en matière de formation.

J'invite donc le Conseil d'Etat à faire preuve d'initiative et de courage politique pour mener à bien le nécessaire accompagnement de nos hautes écoles dans l'évolution de la politique fédérale de formation.

Savoy Philippe (*PS/SP, SC*). Mes liens d'intérêts: je suis musicien professionnel, chef de chœur et enseignant.

Je remercie tout d'abord le Conseil d'Etat pour son rapport, grâce auquel j'ai personnellement pu obtenir un grand nombre de réponses à mes questions, surtout relativement à la gouvernance de ces hautes écoles.

Cependant, le fait que la Haute Ecole de musique HEMU n'ait pas fait l'objet d'un éclairage dans ce rapport semble confirmer que cette école est parfois trop méconnue et je souhaite donc porter très brièvement à votre connaissance les éléments suivants:

La Haute Ecole de musique de Fribourg est une école de formation musicale professionnelle en réseau avec les sites de Lausanne et de Sion. Elle comporte à Fribourg un effectif régulé de septante étudiants, tous en lien avec notre milieu culturel (les cuivres, les chanteurs, les organistes, le piano et l'enseignement de la musique à l'école pour le secondaire I et II). Ce réseau de trois sites fait lui-même partie intégrante de la HES-SO, dont elle tire l'essentiel de son financement. Une partie de ses étudiants professionnels garnissent par exemple les rangs de la Landwehr, dont vous avez pu apprécier la prestation mardi soir, ou dirigent des ensembles instrumentaux ou des chœurs.

Bien que partageant une partie des mêmes locaux, la Haute Ecole de musique est indépendante du Conservatoire de Fribourg, qui pratique, lui, un enseignement réservé aux amateurs de manière décentralisée et sur l'ensemble du territoire cantonal, pour tous les domaines de la musique instrumentale, vocale, du théâtre et de la danse.

Il est nécessaire enfin de rappeler ici que le soutien politique envers la formation musicale professionnelle dans notre canton est connu et apprécié.

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). Tout d'abord mes liens d'intérêts: je suis membre du conseil de la HES-SO//FR.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du rapport au postulat de nos collègues Thévoz et Castella. Le mécanisme de financement des hautes écoles est complexe. Les fonds nécessaires au fonctionnement de la HES proviennent des participations de la Confédération et des cantons ou encore d'organes intercantonaux. Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur les HES, nous avons adopté, lors de la dernière législature, notre législation sur les HES et avons accepté aussi la convention sur les HES. Ces bases légales sont dans une phase de mise en œuvre en ce moment.

Comme certains des intervenants précédents, cela a été dit par M. Schoenenweid, je suis favorable, pour l'avenir de nos hautes écoles, à un accueil positif aux postulats qui sont actuellement en traitement, un sur la recherche et le développement et un autre sur la recherche appliquée.

Vu ce qui précède, le groupe de l'Union démocratique du centre se rallie aux conclusions du rapport du Conseil d'Etat et en prend acte.

Mutter Christa (*ACG/MLB, FV*). J'interviens à la place du deuxième postulant victime de la grippe, Laurent Thévoz.

Mon lien d'intérêt: je suis ancienne étudiante de l'Université de Fribourg et occasionnellement experte pour des travaux de différentes branches de la HES-SO.

Le groupe Vert Centre Gauche remercie le Conseil d'Etat et les hautes écoles pour la documentation rassemblée.

Ce rapport est un résumé informatif des structures et du financement des hautes écoles. Mais nous déplorons qu'il reste au niveau de la compilation de données et ne présente pas les réflexions stratégiques que le postulat avait pourtant demandées explicitement.

J'aimerais relever trois points: La coordination, la stratégie financière et la situation budgétaire.

Die Hochschulkonferenz koordiniert seit dem 1. Januar 2015 die Hochschulen auf nationaler Ebene. Der Staatsrat zieht daraus den Schluss, dass es auf Freiburger Ebene kein Koordinationsorgan brauche. Wir denken, dass es im Gegenteil gegenüber einem einzigen nationalen Ansprechpartner auch auf Seiten des Kantons eine einzige, koordinierte Ansprechstelle braucht, die kantonsintern Differenzen bereinigt und Prioritäten festlegt. Andernfalls wird die Position aller Freiburger Hochschulen geschwächt. Kollege Castella hat genau erläutert, welche Herausforderungen uns auf nationaler Ebene erwarten.

Wir suchen im Bericht auch vergeblich eine klare Antwort auf die Frage, welche neuen Formen der Zusammenarbeit denn in Arbeit seien. Die Beispiele im Anhang zeigen einerseits erfreuliche und viele Formen der Zusammenarbeit auf. Viele von ihnen sind zunächst punktuell und informell – das ist durchaus wertvoll und soll so bleiben. Andererseits zeigt die Liste, dass die übergeordnete Koordination fehlt. Auch die erwähnten Rahmenverträge entstehen meist nur zwischen zwei Partnern.

Nous sommes surpris que le rapport passe pratiquement sous silence le problème créé par le Conseil d'Etat lui-même lors de la dernière législature, de répartir la responsabilité pour les hautes écoles entre la DICS et la DEE. Le Conseil d'Etat dit que ces deux Directions se donnent de la peine pour assurer la coordination. D'après nos informations, elles ont plutôt de

la peine à effacer les conséquences de cette répartition inadéquate.

1. Nous attendons purement et simplement que le nouveau gouvernement trouve un mode de collaboration plus sensé, sans guerre de tranchées entre Directions ou Directeurs. Nous demandons que toutes les hautes écoles soient à nouveau rattachées à la DICS.
2. Concernant le financement, nous sommes restées bouche bée devant la phrase: «Il n'est pas possible que le canton se dote d'une stratégie de financement des hautes écoles.» Les hautes écoles sont un secteur-clé de Fribourg, celui qui contribue probablement le plus au rayonnement du canton à l'extérieur, et le gouvernement ne peut et ne veut pas définir de stratégie financière. Cela se passe de commentaire!

Je citerai trois signes alarmants qui démontrent déjà l'effet d'un tel état d'esprit.

1. L'Université de Fribourg est celle qui reçoit comparativement le moins de soutien de notre canton. Malgré de nouveaux projets et une augmentation du nombre d'étudiants, le financement cantonal ne progresse pas et la part cantonale du budget est même en recul. C'est alarmant pour le futur!
2. Le financement de l'antenne EPFL-blueFACTORY. Neuchâtel a installé depuis longtemps sa filiale EPFL. Le Valais a confirmé une enveloppe de 350 millions de francs. Et notre nouveau Directeur de la DEE se contente de défendre les 22-23 millions comme suffisants. Cette prise de position est certainement une erreur de jeunesse et je pense que M. le Conseiller d'Etat Curty pourra développer une vision plus ambitieuse pour blueFACTORY et le Smart Living Lab.
3. Quant aux hautes écoles professionnelles, elles sont au niveau suisse en phase de positionnement avec une concurrence assez prononcée dans le développement de cursus spécifiques. Cela aussi a un coût et il faut en être conscient.

Ces trois exemples devraient suffire pour souligner la nécessité de définir ensemble les lignes fortes du développement et d'assurer un financement à long terme des hautes écoles.

Nous pensons qu'il faut augmenter sensiblement le soutien financier aux hautes écoles dans leur ensemble. Le Conseil d'Etat trouve trop restrictif de réserver une part du budget cantonal pour les hautes écoles (tout à la fin du rapport). Avons-nous bien lu? Nous avons des fonds pour énergie, l'emploi, les routes principales, le tourisme, le sport, la culture, l'action sociale, les améliorations foncières, la protection civile et les sites pollués. Donc, le canton veut bel et bien réserver une part cantonale, par exemple pour les remontées mécaniques et les canons à neige mais pas pour les hautes écoles.

Le Conseil d'Etat dit qu'il veut, d'un côté, garder sa liberté d'agir et, en même temps, il refuse de définir une stratégie financière et de créer un organe de coordination.

Bonny David (PS/SP, SC). Il s'agit bien d'un rapport consacré aux hautes écoles, Uni et HEP y compris.

Une question de détail importante: à la fin du mois de novembre dernier, j'ai posé une question au Conseil d'Etat exigeant un bilan du transfert des quatre écoles de la HES-SO//FR à la Direction de l'économie et de l'emploi et un retour possible des HES dans le giron de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

J'attends toujours la réponse. On sait aussi – c'est un secret de polichinelle – que M. Beat Vonlanthen et M^{me} Chassot, alors tous deux au Conseil d'Etat, se sont écharpés sur ce dossier pour savoir au final qui l'aurait ou qui ne l'aurait plus. Pour l'instant, la HES-SO//FR est rattachée à la Direction de l'économie et de l'emploi. Alors, ma question, pourquoi n'a-t-on pas une réponse conjointe avec la DEE? Pourquoi M. Curty n'est-il pas là ce matin? Ou, alors, le changement de Direction s'est-il déjà opéré? Dans ce cas, merci de nous informer clairement!

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Merci pour toutes vos interventions! Merci pour le souci qui est le vôtre en faveur de nos hautes écoles. Je peux vous assurer que je m'y emploie moi-même tous les jours avec intensité.

J'aimerais rappeler deux éléments avant même de répondre aux questions.

1. L'ensemble du domaine des hautes écoles est encore en construction. La loi fédérale de coordination est entrée en vigueur en 2017, toute sa partie financière n'a été réglée que l'année passée. Elle est entrée en vigueur au début de cette année. Concrètement, tous les montants de financement seront étudiés, analysés, évalués au cours de cette année. Pour ce qui est des lois cantonales, toutes ces lois – Uni, HES-SO//FR ainsi que la HEP – ont été très récemment modifiées. Les règlements d'application de ces différentes lois ne sont encore pas tous adoptés et mis en application. La convention elle-même de la HES-SO intercantonale est encore en partie en cours de mise en œuvre.

J'aimerais également rappeler que tout le mécanisme de financement, à Fribourg, des hautes écoles est transformé et a comme modèle, en quelque sorte, une planification pluriannuelle, des conventions d'objectifs et des enveloppes budgétaires. Toute cette mécanique n'est pas encore réalisée, elle est en cours d'application. Donc, tous ces éléments-là sont dynamiques mais sont encore en mouvement. En tirer déjà un enseignement est absolument anticipé. Il y aura certainement quelques années à attendre pour avoir une vue plus claire.

2. J'aimerais préciser – et plusieurs intervenants sont revenus sur cela – que nous avons un nouveau paysage suisse des hautes écoles. Ce paysage est concurrentiel, les hautes écoles sont autonomes. Nous avons donné la personnalité juridique à toutes les hautes écoles. Elles engagent les enseignants sans venir demander l'avis du politique. Tout cet exercice a été fait pour rendre les hautes écoles plus autonomes du politique. Que voulez-vous faire lorsqu'on vient vous dire «Planifiez le développement des hautes écoles!» et qu'au même moment on dit à ces mêmes écoles: «Prenez votre avenir en main; développez vos hautes écoles dans l'espace concurrentiel suisse et international!»? C'est parfaitement contradictoire!

Le rôle d'un canton, c'est de favoriser les conditions-cadres les plus favorables pour les hautes écoles, de les encourager, de les soutenir. Mais nous ne pouvons pas développer une politique planifiée de soutien financier ou stratégique aux hautes écoles. Les compétences académiques dans le domaine des HES sont pratiquement totalement en main de la HES-SO. A Fribourg, on n'a pratiquement pas de compétence en la matière. Donc, on ne va pas pouvoir définir ici le développement d'une filière – les décisions ne nous appartiennent plus! Les tableaux de bord des hautes écoles, avec toutes les manettes présentes, ne nous sont plus accessibles comme elles l'ont peut-être été à une époque. Ils sont situés au niveau fédéral et au niveau intercantonal.

Donc, toute cette nouveauté, qui doit encore être mise en application, pour laquelle nous avons encore très peu de recul, c'est un changement de paradigme complet; ça, je le l'ai mis plusieurs fois dans le rapport. Je constate que plusieurs d'entre vous, tout en me disant «oui, il y a un nouveau paysage suisse des hautes écoles», ne prennent pas la mesure de ce que cela veut dire. La concurrence, c'est cela. Nous sommes là – je dirais presque – avec des règles d'économie de marché.

Vous avez en annexe toute une série de cas de collaborations – il y en a une nonantaine – cette liste n'est pas exhaustive. On pourrait la compléter. Il y a des collaborations qui se terminent et d'autres qui renaissent.

Quelqu'un a relevé aussi la nécessité de renforcer les soutiens avec des fonds tiers. Ces fonds tiers, c'est précisément l'activité des hautes écoles qui les fait venir et qui finance les prestations. J'espère bien qu'elles augmentent, car c'est le signe premier de l'amélioration, du rayonnement des hautes écoles fribourgeoises. On a parlé de la motion qui demande plus d'argent pour la recherche. Je renvoie au traitement de ladite motion; je ne souhaite pas ici intervenir.

Plusieurs d'entre vous ont parlé des bâtiments, de la nécessité d'investissements pour les hautes écoles. J'aimerais rappeler qu'à moi tout seul j'en ai presque pour 300 millions d'investissements pour les quelques années à venir. Je pense

à l'Université et à la Tour Henri. Je pense à la Bibliothèque cantonale et universitaire. Je pense à tous les bâtiments de la Faculté des sciences sur le plateau de Pérolles. On veut investir, mais, comme vous le savez, il y a des recours depuis plus d'une année pour deux grands bâtiments. On est là avec les projets et ça n'avance pas. Mais le souci du canton de doter et de développer l'infrastructure pour toutes nos hautes écoles est là, je peux vous le garantir.

M^{me} la Députée Berset, vous avez posé la question de la collaboration très précise avec les hautes écoles. Oui, nous avons rédigé une partie du rapport avec notamment M. Genoud, directeur de la HES-SO//FR. Dans le travail de la DICS, en collaboration aussi avec les hautes écoles, nous avons également élaboré ce rapport. Je ne peux pas vous dire précisément les séances qui ont eu lieu et qui était à quelle table mais, nous ne l'avons pas fait dans notre coin, nous l'avons fait en collaboration.

Pour préciser, mon souhait était d'avoir un rapport qui vous soit présenté avec l'en-tête DICS&DEE, Direction avec laquelle nous avons intensément travaillé. Malheureusement, pour des raisons formelles, je ne peux pas présenter un rapport avec deux Directions; il n'y en a qu'une! Comme cela a été dit à l'entrée en matière, c'est la DICS. Mais je vous assure que ce n'est pas pour vouloir évincer la DEE, avec laquelle la collaboration, contrairement à ce que vous dites, est excellente. De nombreuses discussions existent au niveau des services. Evidemment, évidemment que nous n'avons pas une seule Direction en la matière. M. le Député David Bonny a posé une question – je l'en remercie d'ailleurs. J'ai mis évidemment cette question en tête des priorités de la DICS. Elle se trouvera prochainement sur la table du Conseil d'Etat, qui pourra débattre de cette question, celle de la Direction en charge du dossier de l'enseignement tertiaire supérieur non universitaire. Ce sont, effectivement, des éléments à discuter et nous allons le faire en ce début de législature, je peux vous le confirmer.

Vous avez parlé du rôle aussi de la DEE dans le comité gouvernemental. Vous avez raison, c'est la DEE qui joue sous cet angle-là. Mais je vous rappelle que, au niveau suisse, toutes les hautes écoles, y compris la HES-SO et la HES-SO//FR, se retrouvent à la Conférence suisse des hautes écoles, où là, ce sont les directeurs de l'instruction publique de tous les cantons qui se retrouvent. Tout ce qui peut se décider à la HES-SO se retrouve en discussion à la Conférence suisse des hautes écoles. Donc, il n'y a pas un cercle où – je dirais – la HES-SO agit toute seule. Tout cela est négocié, discuté au niveau fédéral.

Evidemment que les chiffres qui vous sont donnés sont les chiffres les plus précis en notre possession, de 2015. Ils n'ont pas pour vocation d'être réunis, puis d'en faire une vision, un développement stratégique financier. C'est le sens du rapport. Je suis désolé que, après presque quatorze pages, on ne l'ait

pas compris, les décisions ne se prennent pas comme ça par une personne, ni un Conseil d'Etat, ni une autorité politique. Ces décisions sont liées au développement des hautes écoles, qui se fait de manière autonome et séparée, avec la volonté que ça soit ainsi. On ne va donc pas pouvoir avoir une stratégie de développement financier connue en disant, cette année, un peu plus à la HEP, l'année prochaine à fond pour l'Uni, etc. Là, je crois qu'il y a maladresse sur la chose. Il n'y a pas non plus de raison de mettre sur pied un groupe stratégique pour discuter de cela. Vous avez pu le voir avec la liste des collaborations entre les hautes écoles, elle est impressionnante et elle continue de s'allonger. Tout ce qui doit être fait en la matière l'est sans qu'on doive faire un groupe de travail, ce qui ne rajouterait rien, une couche administrative supplémentaire!

M. le Député Castella, vous avez pris l'exemple ferroviaire pour illustrer la bonne démarche pour obtenir plus de subventions de la Confédération. A nouveau le même exemple, toutes les subventions fédérales à la HES-SO ne sont pas versées à Fribourg, elles le sont à la HES-SO et non pas à la HES-SO//FR. C'est simplement par le biais du refinancement ou des montants, en quelque sorte, versés par la HES-SO à la HES-SO//FR, qu'on se retrouve avec des montants qui intègrent les subventions de la Confédération. Mais vous pouvez prévoir ce que vous voulez, vous ne ferez pas augmenter les subventions de Berne à Fribourg en passant par la HES-SO Suisse occidentale, comme on l'a peut-être fait dans d'autres domaines, où on avait une vision plus uniforme. Là, ce n'est plus possible de passer de cette manière-là.

Je remercie M. le Député Savoy pour avoir relevé le rôle de la HEMU. J'aurais dû mieux l'indiquer. Je vous remercie de la remarque, elle est pertinente. Je précise qu'à Fribourg on avait négocié, à l'époque, que la HEMU ait un site fribourgeois; ça avait été acquis. Mais, antérieurement à ça, la Confédération avait estimé qu'il n'y avait pas de raison d'avoir une haute école de musique dans chaque canton et nous avait demandé de collaborer; ce qui avait été fait.

Enfin, M^{me} Mutter, vous avez repris quelques éléments qu'on retrouve dans les autres questions; je n'y reviens pas. J'aimerais simplement dire que la proportion de 43%, eh bien, je la souhaiterais plus grande, c'est vrai! Vous pouvez constater que l'effort des autres cantons est très important, vous avez les chiffres dans le rapport. Fribourg, c'est 43% dans le canton, dans le financement de l'UNI mais il n'y a que 43 par rapport à une moyenne de 55 au niveau suisse. Mais nous avons 30% des autres cantons alors que la moyenne est de 14-15 au niveau suisse. Cela montre le rôle des autres cantons par rapport à Fribourg, à savoir qu'il y a de nombreux ressortissants des autres cantons qui viennent à l'Université de Fribourg; ce qui relève aussi son renom et son rayonnement.

J'ajoute que les universités où la part cantonale est très élevée sont souvent des universités où pratiquement systématiquement il y a une faculté de médecine, qui, elle, exige beaucoup

en termes de financement dans les cantons. Ce n'est pas le cas à Fribourg, mais je vous rappelle la décision prise l'année passée – je vous en remercie – de se lancer dans le master en médecine. Ce complément-là est important, c'est une dépense supplémentaire du canton qui ne se trouve évidemment pas dans ces chiffres. Elle est de l'ordre de 15 millions par année avec les déductions. Notamment au début, on aura une vitesse de croisière de dépenses supplémentaires au niveau cantonal de quelque 7 millions. Donc, c'est un engagement supplémentaire que prend le canton dans un domaine qui lie évidemment directement l'Université et à l'Hôpital. C'est nécessaire de le faire, je le reconnais. Le canton n'est donc pas en attente ou en reste en la matière. Voilà quelques éléments que je voulais donner.

Je réponds encore tout à la fin à M. le Député Bonny pour lui dire que sa question est en de bonnes mains. Elle est sur la table du Conseil d'Etat et très prochainement je pourrai lui donner une réponse. Je n'ai pas encore décidé à la place du Conseil d'Etat. La dictature n'est pas un objectif du côté du conseiller d'Etat que je suis. Merci.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Projet de décret 2016-DIAF-51 Initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Gestion des volumes de production laitière; suite directe)¹

Rapporteur: **Christian Ducotterd** (PDC/CVP, SC).

Commissaire: **Marie Garnier, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. La suppression des contingentements laitiers, en 2009, avait pour but de permettre une gestion de la production par les producteurs afin d'adopter l'offre en fonction des besoins du marché. Un manque d'organisation et de base légale n'a pas permis d'éviter une surproduction.

Si l'on peut comprendre que les différentes organisations n'avaient pas d'intérêt à jouer seules le rôle de bon élève, il est incompréhensible que certaines organisations ne se soient pas battues pour une réglementation permettant de gérer la production. Une part non négligeable des producteurs ont disproportionnellement augmenté leur production faisant fi de la volonté de la majorité. Cette manière de faire a déclenché un effet boule de neige, car aucun producteur n'avait intérêt à voir son prix diminuer suite à la surproduction d'autres agriculteurs sans le compenser par une augmentation de sa propre production.

¹ Message pp. 147ss.

Les entreprises ont tout autant intérêt à favoriser la production afin de financer une surcapacité des moyens de transformation de la matière première par un volume important à prix bas.

L'intervention du député Jean Bertschi a pour but premier de gérer les quantités de production dans les différents segments de production et de rendre facultative la production de lait classé dans le segment C.

La segmentation vise notamment à atteindre les objectifs suivants:

- > paiement du lait selon les conditions prévalant dans les différents segments du marché;
- > transformation et commercialisation coordonnées du lait suisse, notamment du lait excédentaire;
- > réduction de la pression sur les prix dans les segments du marché à forte valeur ajoutée;
- > report transparent de l'évolution du marché et encouragement d'un comportement axé sur le marché de la part de tous les acteurs de la filière jusqu'à l'échelon du producteur.

Les différentes utilisations du lait, selon les segments, sont les suivantes:

- > segment A – Produits laitiers à haute valeur ajoutée (protégés ou soutenus);
- > segment B – Produits laitiers à valeur ajoutée limitée ou soumis à une pression concurrentielle plus élevée (sans protection et sans soutien);
- > segment C – Produits ne bénéficiant d'aucun soutien servant à réguler ou à désengorger le marché.

Les prix indicatifs suivants ont été donnés par l'interprofession du lait:

- > Pour le segment A, le prix devrait être de 65 cts et la part totale de cette production devrait atteindre un minimum de 60%.
- > Pour le segment B, en février, le prix est de 49,8 cts.
- > Pour le segment C, c'est de celui-là qu'on parlera principalement aujourd'hui, il est de 29,1 cts.

Il faut se rendre compte que ni ces prix ni la classification dans les segments ne sont respectés. Il y a souvent un mix des segments A et B, qui permet de payer encore un prix moins élevé, étant donné que le lait qui devrait être mis dans le segment C est mélangé à ces deux segments A et B. Ce prix est encore modifié en fonction des teneurs, ce qui est souvent pénalisant. De ce prix, on doit encore en déduire les cotisations ou participations.

La commission ne veut pas d'un texte qui a pour but de donner un signe du canton de Fribourg envers l'agriculture mais tient à une proposition applicable et réaliste. C'est pourquoi elle a décidé de diminuer les différents délais. Si ceci est

autant important aujourd'hui, c'est qu'un délai comme il était fixé dans le projet initial n'aurait aucune chance de passer aux Chambres fédérales et que le travail qu'on fait aujourd'hui serait totalement fait pour rien. Le texte initial, même s'il est favorable pour les agriculteurs, n'a aucune chance d'être adopté par les Chambres fédérales.

La commission vous propose donc d'entrer en matière et d'adopter la version bis de la commission.

La Commissaire. Comme vous avez pu le lire dans le rapport du Conseil d'Etat, la situation des producteurs de lait en Suisse est préoccupante. Notre canton, qui compte bon nombre de producteurs, est particulièrement exposé aux aléas du marché. Si les filières du Gruyère AOP et du Vacherin AOP ont permis de limiter les dégâts, notamment grâce à une excellente collaboration de tous les acteurs, il n'en demeure pas moins qu'une part importante des producteurs fribourgeois restent menacés par la volatilité des prix du lait de centrale surtout et leur tendance à la baisse.

L'initiative proposée par votre collègue député Bertschi est donc particulièrement bienvenue. Elle rejoint tout à fait les efforts déployés par le Conseil d'Etat et ma Direction, dès l'année dernière, pour donner une plus grande sécurité aux producteurs de lait de centrale d'industrie.

Comme vous l'avez lu également, l'idée n'est pas d'étatiser le marché du lait, mais de lui donner un cadre. Les producteurs resteront maîtres de leurs exploitations et auront à prendre des décisions d'entrepreneurs pour assurer leur pérennité. Mais avec le renforcement des dispositions contraignantes dans les contrats de vente de lait, ils pourront faire ces choix en se projetant sur le moyen terme et non en devant gérer au jour le jour le prix de leur production.

S'agissant des durées proposées, le Conseil d'Etat peut se rallier aux amendements de la commission parlementaire, qui divise par deux les durées initialement proposées, que le Conseil d'Etat avait validées.

Il s'agit ici avant tout de transmettre un message fort de notre canton aux Chambres fédérales quelle que soit finalement la durée que le Parlement pourra retenir. Je vous invite donc à accepter le présent décret.

Bertschi Jean (UDC/SVP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur glânois, producteur de viande bovine, de céréales, de pommes de terre, etc. Depuis plusieurs mois, le prix payé pour du lait industriel et de centrale est parfois inférieur à 50 cts. Cette situation met en péril de nombreuses exploitations agricoles de notre canton, rencontrant de ce fait de sérieux problèmes financiers. Nous sommes proches d'un démantèlement sans précédent du secteur laitier, pouvant provoquer un déséquilibre important pour l'utilisation des sols en Suisse et pousser les producteurs de lait d'industrie vers d'autres productions et mettre en péril d'autres marchés, qui

fonctionnent actuellement. Le canton de Fribourg, de par sa topographie et ses herbages, est prédestiné à la production laitière. Faisons un geste pour les agriculteurs fribourgeois et suisses afin de leur donner des perspectives d'avenir qui permettent d'avoir un revenu correct et qui assurent une existence harmonieuse des fermes dans notre beau pays. La situation de notre voisin, le canton de Vaud, qui a été présentée à la télévision ces jours passés, montre que cette démarche est nécessaire et urgente.

C'est avec ces considérations que j'invite le Grand Conseil à entrer en matière sur ce projet de décret et à accepter cette initiative cantonale.

Schläfli Ruedi (UDC/SVP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur et entre autres aussi producteur de lait d'industrie.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné avec intérêt le projet de décret portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale sur la gestion des volumes de la production laitière.

Que faut-il faire encore pour sortir nos producteurs de lait d'industrie entre autres de ce bourbier lacté? Cette initiative cantonale est une réponse si nos fédérations laitières, IP Lait, les transformateurs et les distributeurs ne sont plus capables de gérer ce réseau, ce marasme laitier. La loi fédérale sur l'agriculture est claire, à l'article 37 alinéa 6: lorsqu'une interprofession du secteur laitier ne parvient pas à s'accorder sur un contrat type, le Conseil fédéral peut édicter des prescriptions provisoires concernant l'achat et la vente du lait. Le secteur laitier en Suisse connaît des dysfonctionnements accrus ces dernières années, forte volatilité des prix due à une mauvaise gestion des quantités, un déséquilibre des relations entre producteurs et acheteurs.

Dans la situation actuelle où les marchés laitiers peuvent ainsi être considérés comme proches de la saturation en Suisse, seule une régularisation des quantités peut contenir l'instabilité des prix et ainsi engendrer une meilleure gestion de l'offre.

Le milieu politique doit agir plus que jamais maintenant. Nous n'en sommes plus aux promesses électorales, Mesdames et Messieurs. Nos électeurs attendent des faits de notre part. La politique agricole 14-17 – et je pèse mes mots ici – est en train de tuer nos paysans dans nos campagnes. L'émission Temps présent a été un macabre documentaire sur la situation catastrophique qui est en train de se dérouler dans nos campagnes et nos exploitations familiales si chères à notre agriculture.

C'est pourquoi le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra sans réserve ce projet de décret sur cette initiative cantonale et on compte sur votre soutien pour accepter ce décret.

Zamofing Dominique (PDC/CVP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis producteur de lait.

Il y a quelques jours, le magazine Temps présent a diffusé un reportage sur le désarroi des producteurs de lait, spécialement ceux qui livrent leur lait à l'industrie. Cette émission a mis au jour des situations familiales dramatiques, où une personne met fin à ses jours car elle ne voit plus d'autre issue.

Les prix des denrées alimentaires, dont le lait, s'effondrent en même temps que les normes de production se durcissent. Pour s'adapter et rester compétitifs, les agriculteurs doivent accélérer la cadence et, pour beaucoup, se surendetter. Un cercle vicieux qui ne fait qu'augmenter les situations de détresse.

Produire du lait à moins de 50 centimes le litre est indécent. C'est un manque de dignité, une humiliation pour les producteurs et ceci dans un des pays les plus riches de la planète. Livrer son lait à moins de 50 centimes le litre, proche du prix européen, ne couvre pas les coûts de production dans une Suisse où les charges de structures sont en rapport au niveau de vie que nous avons.

C'est une mise à mort lente mais continue d'un secteur économique important pour le canton de Fribourg avec ses nombreux producteurs et ses centrales laitières, qui emploient de nombreux salariés.

Une société qui tue ceux qui la nourrissent est une société en phase d'autodestruction.

Si certains ont cru qu'accroître leur production pour compenser la chute des prix était une solution, ils déchantent très vite, car plus on produit à perte et plus on s'enfoncé. Des exploitations laitières cessent leur production alors qu'ils produisent plus d'un million de litres par an. A ce rythme-là, d'ici dix ans, il n'y aura plus de producteur de lait de centrale. Ceci aura pour conséquence des pertes d'emplois dans le secteur primaire déjà bien affaibli.

J'ai acheté ce Caffè Latte au prix de 2,30 frs. On peut en produire quatre avec un litre de lait. Cela représente un total de 9,20 frs, moins les 50 centimes pour le lait fourni, il reste 8,70 frs pour la confection et la distribution d'un litre de ce produit. Il faut impérativement une meilleure répartition des marges entre les trois secteurs, à savoir les producteurs, les transformateurs et les distributeurs, même si dans certains secteurs de production les marges ne sont pas aussi élevées.

Certes, les producteurs, avec plus de 40 organisations différentes, devraient se fédérer et seraient probablement plus efficaces lors des négociations face aux transformateurs et distributeurs.

Il est impératif que le secteur de la production de lait de centrale se rétablisse et qu'il puisse ainsi rémunérer les produc-

teurs de manière décente et leur donner une chance de poursuivre leur activité.

Le Conseil Fédéral peut intervenir en déclarant de force obligatoire générale le contrat-type élaboré par l'interprofession et en édictant des prescriptions temporaires. Il est nécessaire d'avoir un meilleur contrôle sur la segmentation du lait, notamment le lait C, qui est destiné à l'exportation. Celui-ci devrait uniquement être produit de manière volontaire et ne devrait pas avoir d'influence sur la rémunération du lait fourni par les producteurs qui n'en livrent pas.

En soutenant ce décret, selon le projet de la commission unanime, le groupe démocrate-chrétien espère que celui-ci sera adopté, puis transmis au Parlement et pris en considération.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). En premier lieu, je tiens à rap-peler mes liens d'intérêts: je suis agriculteur à Châtonnaye, président de l'Union des paysans fribourgeois et des céréa-liers suisses.

Comme vous devez le savoir, la situation du marché laitier du lait d'industrie est plus que préoccupante, elle est dra-matique. Déjà trop nombreuses sont les familles paysannes ayant dû faire face à des tragédies humaines. Une bien triste situation, que les médias ont cruellement rappelée ces der-nières semaines.

A la vue de la situation inadmissible que ces paysans et leur famille vivent, il s'impose que la gestion des volumes et du prix du lait soient objectivement réorganisés et redéfinis contractuellement. Ce qui est proposé n'est rien d'autre qu'un contrat permettant aux producteurs de connaître par avance le prix et la quantité de leur lait à produire. Ce qui peut paraître pour beaucoup d'entre vous comme une évidence ne l'est malheureusement pas pour la très grande majorité des producteurs de lait d'industrie de ce pays. Combien d'entre vous accepteraient de travailler dans de telles conditions? Il paraît plus que normal de pouvoir connaître et fixer le prix trois mois en avance et la quantité de lait à produire six mois en avance.

Cette force obligatoire de la Confédération doit être enfin donnée pour améliorer les conditions contractuelles déplo-rables auxquelles sont confrontés les producteurs de lait suisse. Par l'acceptation de cette initiative, en reprenant le concept de la proposition déposée par notre Conseiller national Jacques Bourgeois, il serait enfin possible de rendre obli-gatoire l'annonce du prix et de la quantité plus que quelques jours en avance comme c'est actuellement proposé par l'in-terprofession du lait. Nous devons absolument et à tout prix exercer une pression politique forte et concrète sur le Conseil fédéral et soutenir par cette initiative l'interprofession du lait et la branche de la production laitière tant importantes pour notre canton et notre pays. Une demande qui ne coûte rien et qui ne mange pas de foin.

Je suis toujours estomaqué et choqué, dans les magasins, de constater qu'un litre de lait coûte moins cher qu'un litre d'eau minérale importée, même si celle-ci est de marque. Choqué que le lait, avec toute cette plus-value, la richesse de ce pro-duit, coûte moins cher qu'un simple litre d'eau minérale.

Vous l'aurez compris, il est impératif de tout faire afin d'amé-liorer la situation des producteurs de lait d'industrie de notre canton et de Suisse. Je vous demande d'accepter ce décret dans sa version bis.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Aujourd'hui, nous intervenons sur une initiative cantonale sur la crise laitière et la gestion des volumes, déposée par notre collègue Jean Bertschi. Il y a plus de sept ans, le 8 octobre 2009, ce même Parlement, com-posé d'autres députés, dont ma personne, intervenait déjà sur la même problématique de la crise du lait par une résolution, cosignée par ma personne et qui avait été acceptée à l'una-nimité des 88 députés présents. Elle avait été déposée par les collègues Michel Losey, qui n'est plus là, et Fritz Glauser, qui est, lui, encore dans cette enceinte assis en face de moi. Chers Collègues, voici une partie de l'intervention que j'ai faite à l'époque où nous venions d'ailleurs de sortir des contingents laitiers: «En juin 2006, on pouvait lire dans la Revue uni-terre: «ELSA ouvre une brèche, d'autres s'y engouffreront. La MIGROS, à nouveau, sème la pagaille dans le marché laitier national». ELSA, le principal transformateur de lait en Suisse a obtenu la possibilité d'exporter sur le marché européen 3 millions de kilos de lait supplémentaires. Pour obtenir cette quantité, elle a lancé un appel d'offres à 50 centimes le kilo de lait, soit moins 25% du prix de l'époque qui était à 65 cen-times, ceci sous la forme d'une lettre adressée personnelle-ment à ses fournisseurs, évitant par la même occasion l'orga-nisation qui les représente et donc, toute négociation sur les prix. Placés devant le fait accompli et sans aucune possibilité de négocier, les producteurs se sont retrouvés piégés entre l'option de refuser et celle de couler du lait à 50 cts.»

Plus de 11 années ont passé après les pressions d'ELSA et consorts et la situation ne s'est pas améliorée d'un iota. Elle est même devenue plus catastrophique pour les produc-teurs de lait. Il est vrai que les prix du lait chutent partout en Europe, provoquant une pression encore plus grande sur les prix du lait ici en Suisse. Mais la raison n'est peut-être pas seulement là. En effet, en 2009, nos deux résolutionnaires et non pas révolutionnaires, Losey et Glauser, mentionnaient aussi les termes suivants dans leur résolution: «L'agriculture va mourir avec le schéma du libéralisme à tous crins prôné et mis en application par certains spécialistes de ce pays. Le Grand Conseil demande au Gouvernement fribourgeois d'intervenir auprès des autorités fédérales pour mettre en place un système de la gestion des volumes de production sous l'égide d'une organisation avec force obligatoire. Ces mesures doivent être prises immédiatement pour permettre d'obtenir un prix du lait équitable pour le producteur et per-

mettre à nos familles paysannes de retrouver un niveau de vie décent.»

Eh bien oui, chers Collègues députés, je l'avais déjà dit à l'époque, j'avais l'impression que cette résolution avait été écrite par deux camarades alors qu'ils étaient pourtant assis en face de moi. Ainsi donc, ce jour du 8 octobre 2009, les 88 députés de gauche, du centre et de droite présents dans ce plenum avaient soutenu solidairement, comme un seul homme, le monde paysan. Les socialistes et le groupe socialiste de cette enceinte comprennent parfaitement ce problème de pression des classes sociales, ici les producteurs de lait. Session après session, nous essayons de soutenir et d'améliorer la situation d'autres professions, comme les infirmières, les enseignants ou les policiers. Peut-être que cette problématique du monde paysan, ici pour la gestion des volumes de production laitière, vient aussi du fait, comme il est dit dans le message, que le monde paysan n'est pas si solidaire que ça avec ses plus de 40 organisations laitières, alors que du côté de la transformation et du commerce de détail, un nombre très limité de partenaires tiennent les leviers de la négociation. D'autre part, certains grands producteurs visent plutôt une stratégie de quantité, sachant très bien que cela mène forcément à une surproduction laitière et donc à l'affaissement du prix du lait. Aussi, il faudra que le monde paysan, et spécialement les producteurs de lait, fassent corps et tirent tous à la même corde en même temps dans le futur s'ils veulent être entendus. C'est aussi pour cette raison que je reviendrai, après l'entrée en matière, sur l'article 1, car sa formulation doit être parfaitement rédigée par rapport à l'article 37 de la loi fédérale sur l'agriculture, si l'on veut que cette initiative cantonale soit prise au sérieux à Berne.

Ainsi donc, vous aurez compris que le groupe socialiste entrera en matière et soutiendra à l'unanimité cette initiative et vous invite bien entendu à en faire de même.

Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis producteur de lait de centrale, président du cercle laitier de Payerne-La Broye, l'un des 14 cercles laitiers de la fédération Prolait qui regroupe des producteurs des cantons de Vaud, Fribourg, Neuchâtel et Berne. Je préside également la société de laiterie de mon village.

Depuis l'abandon du contingentement laitier en 2009, bon nombre de producteurs ont focalisé leur attention sur la possibilité de produire plus de lait, stimulés qu'ils étaient par les transformateurs. Ainsi, l'offre a très vite dépassé les besoins du marché, avec les effets dévastateurs que nous connaissons sur le prix du lait à la production. Avec des règles par trop laxistes, l'OFAG a permis la constitution de quelque 40 organisations de producteurs avec pratiquement autant de visions différentes. Comment fédérer un si grand nombre d'organisations pour convenir de règles communes afin de gérer l'offre? Le défi est immense. La Fédération des producteurs suisses de lait n'y est pas parvenue. Pas plus que l'IP Lait. Aucune

mesure de stabilisation du marché n'a réellement porté ses fruits jusqu'ici. Et pourtant, ce n'est pas impossible! C'est une question de volonté! Nous avons un exemple proche de nous avec la gestion des quotas mis en place par l'interprofession du Gruyère. En effet, en 2016, par les mesures de restriction de production de 3%, puis de 10%, elle a su préserver le prix du produit. N'est-ce pas un exemple à suivre?

La morosité ambiante provoque des réactions chez les producteurs de lait. Certains, par résignation et absence de choix, baissent la tête et continuent de produire en limitant les frais au maximum au péril de leur santé physique et mentale ainsi qu'aux dépens d'une qualité de vie qui, de plus en plus souvent, fait éclater la cellule familiale. D'autres, accablés par la frustration et l'amertume, choisissent d'abandonner leur idéal en cessant la production laitière.

Mes vaches produisent 340 000 kg de lait par année. En 2016, j'ai réalisé un prix moyen de 52,6 centimes par kg avec un prix inférieur à 50 centimes durant 3 mois. La barre psychologique a été franchie et, le cœur lourd, j'ai décidé de cesser la production laitière au plus tard au 30 juin 2018. Un savoir-faire perdu à tout jamais!

Jusqu'où notre société contemporaine va-t-elle humilier ses paysans en les contraignant à produire du lait de centrale à un prix inférieur au prix de l'eau en bouteille, à contraindre encore le paysan à effectuer deux métiers pour gagner sa vie, à peser sur la famille paysanne au point de la briser, ou encore, à pousser certains, désespérés et à bout, à choisir l'irréremédiable? Ces faits sont les signes infaillibles d'une société décadente, qui perd ses valeurs et ses repères. Un jour, un jour peut-être, un jour dans longtemps, la valeur du travail de la famille paysanne sera à nouveau considérée. Ce constat, le modeste producteur de lait que je suis a longtemps cru ne pas avoir à le faire. Et pourtant, c'est notre triste réalité quotidienne!

Mettre en place une force obligatoire pour une gestion des quantités permettant de maintenir un prix décent et regrouper drastiquement les forces des organisations de producteurs, c'est tout le mérite de la motion de mon ami Jean Bertschi et du décret qui nous est soumis. Je le recommande, chers et chères Collègues, à votre sagacité.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Voilà l'autre côté, l'acheteur. J'essayerai d'avoir un discours où on fait plus ressortir les difficultés. Pas facile, l'économie laitière; c'est un serpent de mer qui est difficile à maîtriser.

Mes liens d'intérêts: je suis depuis 40 ans dans le chaudron de la laiterie du Mouret, avec le statut d'acheteur de lait, privé, stature prise par mon fils en 2004 avec une phase transitoire bien sûr de senior à junior. A l'époque, le chaudron groupait 15 producteurs, un apprenti, un ouvrier et bien sûr, dans ce chaudron, la laitière devenue pintière. Alors que moi-même, âgé de 50 ans, on m'a engagé dans la défense professionnelle

à tous les niveaux, jusqu'à présider les Artisans suisses du fromage et la Société suisse d'Industrie laitière. Je suis fromager et laitier depuis l'époque où l'on fermait les fromageries pour se tourner vers les centrales laitières, grand espoir de renouveau et de modernité, règle du futur, aussi et surtout conséquence d'une politique agricole d'après-guerre, orientée sur le productivisme et la performance. Mais la roue a tourné, et comment! Vous comprenez donc que je suis sensible à la situation d'une partie des producteurs de lait côté industriel et ai la chance, avec nos producteurs, d'être dans le bon wagon. Mais je suis aussi un peu satisfait d'avoir un petit peu modelé, un peu construit, avec mes collègues producteurs et fromagers.

Mais venons-en à l'initiative et au décret qui suit et qui nous est proposé. L'initiative demande aux autorités fédérales d'intervenir afin que la gestion des volumes et du prix du lait industriel soit dotée de la force obligatoire, ceci concernant les contrats-types entre producteurs et transformateurs industriels, afin de donner un peu plus de sécurité à ces producteurs-là. Le Conseil d'Etat a proposé une suite directe à cette initiative. M. Chavaz, fin connaisseur de la politique laitière, a rédigé ce texte du décret. Selon l'article 37 de la loi sur l'agriculture, si les interprofessions demandent que l'on donne force obligatoire à certains contrats-types, le Conseil fédéral peut le décréter. Et c'est bien cette force obligatoire qui permet aux diverses interprofessions actuelles des sortes de fromages de gérer leur volume de production de manière plus ou moins réactive selon les sortes. Par exemple, quand on a l'Appenzell ou la Tête de Moine, on a des gestions à court terme. Et c'est vraiment cette réactivité qui a permis de maintenir un prix du lait correct. On peut dire que le système de gestion des volumes dans le domaine du fromage, avec cette force obligatoire, a tout de même porté ses fruits. Bémol quand même: quand les filières du fromage décrètent une restriction, eh bien, une partie du lait coule dans le canal industriel et dans les centrales laitières.

Donc pas facile, les vaches ne sont pas des machines et on ne peut pas tourner le bouton d'un jour à l'autre. Mais, la situation de la gestion des quantités a permis, depuis 15 ans, une stabilité du prix du lait de fromagerie, aussi selon les sortes, entre 75 et 85 centimes avec, il faut le dire, y compris un supplément qui est accordé aux fromages, puisque le secteur «ligne jaune» est complètement libéralisé à la frontière. Par contre, la «ligne blanche», les produits frais, sont taxés à la douane. Mais, malheur pour les producteurs, cet argent, ces recettes des taxes douanières pour la «ligne blanche», vont dans la caisse de de la Confédération et non de l'OFAG. Et bien sûr, là s'ajoutent encore les difficultés régies par les règles de l'OMC, qui a fixé la limite de la protection commerciale.

Donc, vous voyez, pas facile, mais je recommande aux députés de soutenir ce décret, qui donnera un tout petit peu de sécurité aux producteurs de lait de centrale et le groupe libéral-radical, à l'unanimité, va le soutenir.

Bonvin-Sansonnens Sylvie (ACG/MLB, BR). Mes liens d'intérêts: je suis agricultrice et coprésidente de Bio Fribourg.

La situation des producteurs de lait, en particulier ceux du lait d'industrie, est dramatique. Je pense que je n'ai pas besoin de vous dépeindre cette situation, tout le monde en a parfaitement conscience. Pour sauver ces exploitations et ces familles, toutes les bouées qui nous sont disponibles sont bonnes à lancer à la mer. L'initiative cantonale n'est certainement pas l'outil le plus efficace, ni le plus performant. Néanmoins, c'est un des rares outils que nous ayons dans notre minuscule petite trousse de secours. A cause de la libération effrénée de ce marché, la politique n'a effectivement plus tellement de possibilité d'intervenir pour assurer ne serait-ce que la simple équité dans ce marché. L'initiative cantonale est là et à défaut de rien d'autre, eh bien utilisons-là.

Plusieurs parlements romands ont déjà fait des démarches, vous le savez, surtout en vain. Si notre initiative est reprise par d'autres cantons, elle pourra peut-être servir d'exemple et aura plus de chance. Mais si cette initiative doit être transmise aux Chambres fédérales, il faudra être pragmatiques, fermes, mais surtout ambitieux dans nos exigences. C'est pourquoi le groupe vert centre gauche accepte à l'unanimité cette démarche politique, mais il soutiendra la proposition du motionnaire, qui rejoint la version du Conseil d'Etat sur la durée des dispositions concernant les prix et les quantités, soit l'article 1, qui a été modifié par la commission.

Aujourd'hui, c'est le prix mondial qui sert de prix de référence pour le prix du lait en Suisse. Ceci est une totale aberration et je dirais même une humiliation pour nos producteurs, d'autant que le système de segmentation fait le nid d'une permanente sous-enchère de prix et d'une surproduction qui est très bien orchestrée par certains acteurs du marché. Ce système est mortifère pour les producteurs, parce qu'il les prend au piège. Ce que demande le producteur de lait aujourd'hui, c'est plus de transparence et de stabilité. Il veut savoir à quoi ressemblera le lendemain. Il existe un article dans la loi fédérale, l'article 37, qui fixe à 12 mois la durée des contrats-types. Engageons déjà le secteur à renforcer les dispositions de cet article qui existe, notamment en ce qui concerne les quantités et les prix.

Chers Collègues, il y a un moment pour discuter et négocier, il y a aussi un moment pour taper du poing sur la table et je pense que c'est le moment que le canton de Fribourg le fasse et le fasse d'une manière ambitieuse et ferme.

Le groupe Vert Centre Gauche vous demande donc d'accepter cette motion, mais dans la version initiale du motionnaire et du Conseil d'Etat.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). On vit un moment fort ici, dans l'hémicycle de notre Grand Conseil. Ça fait des années que l'agriculture souffre des conditions de prix et je pense qu'on ne peut pas simplement rester les bras ballants, accep-

ter les choses comme elles vont; nous sommes témoins, nous sommes consommateurs et à quelque part nous devenons aussi complices d'une situation qui devient tout simplement inacceptable. Je pense que le témoignage poignant de notre collègue Grandgirard est le reflet de cette situation tout simplement inacceptable. Toute une carrière et finalement arriver à la conclusion: «*Je ne peux pas continuer ainsi, je vais arrêter la production laitière.*»

Je félicite le député Bertschi pour son initiative cantonale. C'est une bonne chose que de montrer un signal fort à la Confédération, que le canton de Fribourg, qui est un grand producteur agricole – on nourrit largement plus que notre population –, que maintenant c'est fini, qu'il faut changer les choses et que ça ne peut pas continuer comme ça. On ne peut pas seulement rester comme spectateur. J'espère que tout à l'heure, au niveau du vote, celui-ci sera unanime par rapport à cette démarche.

J'ai été fortement marqué par l'émission Temps présent et certainement que je ne suis pas le seul. De penser que cela est possible en Suisse... Je vois encore cette femme, les yeux embués, qui parle de la perte de son mari. Je vois ce monsieur d'un certain âge, qui aurait aimé laisser l'entreprise à son fils, le fils a dit qu'il n'avait aucune chance, et il a choisi l'issue fatale. Ça vous fait mal de voir ça et ça vous fait mal, comme consommateur, de vous dire qu'au prix modique auquel on achète le lait, on arrive à de telles situations. Comment est-ce possible d'accepter ça sans réagir? Dites-moi! Comment est-ce possible que le prix du lait soit si bas, alors que les importations sont interdites? Comment est-ce possible que le prix du lait soit si bas, alors que je n'ai jamais entendu une maman dire qu'elle ne peut pas payer le prix du lait et qu'elle ne peut pas nourrir correctement ses enfants avec un tel prix? Personne ne l'a dit. Comment alors arrive-t-on à un prix si bas? C'est tout simplement incompréhensible.

Il y a maintenant une démarche politique, mais je trouve que ce n'est pas suffisant. Je me suis dit qu'il faut qu'on fasse plus. J'ai envie d'une démarche politico-privée. La Suisse, avec ses ONG, tient la base d'un commerce équitable pour les bananes, pour le café, pour le coton, axé sur les pays du Sud. Mais rien n'a été fait pour nos producteurs. Or, il est reconnu que la Suisse peut être généreux en cas de catastrophes à l'étranger et encore plus lorsqu'elles ont lieu dans notre pays. Je peux m'imaginer, même avec sécurité, que le consommateur suisse serait clairement prêt à payer un prix correct pour le lait. Aujourd'hui, vous le trouvez à moins de 1 fr. en magasin, en action; ce n'est pas normal. Je suis convaincu que la marge est là et si avec ça on peut donner un prix correct à des agriculteurs qui en souffrent, je pense que c'est la moindre des choses. J'ai cherché ce qu'il y avait actuellement au niveau international dans les pays dits du Nord: six pays européens ont déjà mis sur pied un lait dit équitable. On parle de Fair Trade Milk. Le Canada le connaît. Aux USA, on connaît le même problème, paradoxalement.

Et maintenant, j'en appelle à vous. Je serais le premier intéressé à faire une telle démarche au niveau national, mais j'ai besoin des experts que vous êtes dans le monde agricole, dans le monde de la transformation, des consommateurs; que ceux qui sont intéressés à participer avec moi à une réflexion globale et à lancer un projet pour la Suisse, je vous en prie, venez vers moi et surtout votez tout à l'heure un grand oui à cette initiative cantonale.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Sur le fond, évidemment, je ne peux que souscrire à ce qui a été dit par rapport au prix équitable du lait et qu'il est nécessaire d'intervenir pour faire quelque chose. Mais je reprendrai la réflexion qui a été faite par ma collègue Sylvie Bonvin sur le choix de l'instrument. J'aimerais souligner que les initiatives cantonales sont des instruments inefficaces. Je m'excuse de le dire, mais c'est comme ça. Nous avons eu, l'an dernier, une rencontre de tous les présidents des parlements de Suisse avec les deux présidents du Conseil national et du Conseil des Etats. Ce que nous avons entendu m'a un peu atterré, soit que toutes les initiatives cantonales passaient sous la pile. Depuis qu'elles ont été introduites, il y a eu plus de 200 initiatives cantonales. Combien ont été prises en compte? Trois. Pourquoi les Chambres fédérales n'aiment-elles pas les initiatives cantonales? Elles sont du même acabit que notre initiative parlementaire cantonale, introduite il y a dix ans et également utilisée que trois fois depuis. Elles demandent au Parlement lui-même d'élaborer un projet de loi. Ce n'est pas comme une motion ou un postulat où on demande au Conseil d'Etat, en l'occurrence au Conseil fédéral, d'élaborer un projet et ensuite que les Chambres travaillent. Donc, les députés fédéraux n'aiment pas ces initiatives cantonales et ne souhaitent pas les utiliser. Sylvie Bonvin a dit qu'on avait utilisé le seul instrument qui était à disposition: c'est vrai. Mais cela veut dire que nous ne devons pas porter trop d'intérêt à ce que demande exactement l'initiative cantonale, mais beaucoup plus à l'impact qu'elle pourrait avoir au niveau de la prise de conscience, pour que les cantons aient envie de réagir. C'est plus la prise de position et c'est peut-être aussi plus l'unanimité de la décision que nous allons prendre qui aura un impact, plutôt que la formulation de l'initiative cantonale qui, malheureusement, restera, comme les autres, sous la pile.

J'aimerais que toutes les autres suggestions qui ont été faites dans ce parlement, à savoir une meilleure coordination des producteurs, une revendication sur le prix du lait, éventuellement un lait équitable, puissent accompagner ça, parce que nous ne pouvons pas trop attendre du résultat de cette initiative. Il n'en reste pas moins que pour l'impact, il est bon qu'elle ait un soutien unanime.

Brönnimann Charles (UDC/SVP, SC). Presque tout a été dit (*rires*), mais deux ou trois choses ont été oubliées. La première: j'espère que nos distributeurs et nos transformateurs écoutent le discours et qu'ils prennent un petit peu la responsabilité de ce qu'ils font avec nous, soit de la manipulation.

Mes liens d'intérêts: je suis producteur de lait, président d'une société de laiteries sarinoises où on a la chance de produire un Gruyère AOP. La chance, merci! Hein, mes producteurs?

Mesdames et Messieurs, chers Collègues, le commandant de bord a perdu le contrôle de la gestion des quantités de lait industriel dans notre pays, dans nos fédérations et dans nos organisations. La raison, je vais vous la dire: sortie du contingentement laitier dans ce pays en 2009. J'ai aussi été d'accord. J'écoute les discours de l'époque – ce n'est pas tant vieux –: «Allez-y, les producteurs, ouvrez les robinets!» Nos transformateurs et nos consommateurs n'étaient pas au courant de la situation et à l'époque le lait était payé 65 centimes au producteur de lait, j'ai les documents pour preuve. Le lait, c'est quelque chose qu'un paysan aime. C'est du cœur. Garder des vaches, améliorer sa production, faire de l'élevage, ce sont des racines qui coulent dans les veines. En tous les cas, chez moi c'est comme ça. Après, la production a augmenté et on nous a dit: «Vous pouvez augmenter tranquillement votre production.» Deux ans après, quelles sont les mesures qu'on a prises? La plus vieille loi du monde du marché c'est: l'offre et la demande déterminent le prix. Le prix a baissé, après deux ans déjà, de 5 à 7 cts. Tous les instruments qui étaient en place étaient inefficaces. Le production a augmenté en Suisse grâce aux producteurs de lait, parce qu'on nous a dit: «Ouvrez les robinets, allez-y, allez-y, on peut produire plus!» Aujourd'hui, je montre du doigt nos distributeurs et nos transformateurs, qui nous ont manipulés, qui nous ont menti et qui nous ont foutus dans la merde. Voilà, il faut dire où on en est et la ligne blanche, pour moi vous savez où elle est? Elle est devenue rouge. Quel est l'instrument? Mon collègue Benoît Rey vient de le dire: trois initiatives qui ont été prises en considération... Je crois qu'il faudra nous serrer les coudes et l'instrument aujourd'hui c'est de moins produire et nous, les paysans, il nous faudra prendre la gestion en mains. Cela sera le meilleur instrument.

Je vous invite quand même à soutenir le décret afin de faire pression et de montrer que nous, on est encore ici, on aime la Suisse, on aime les consommateurs, aussi les distributeurs s'ils sont corrects avec nous (*rires et applaudissements*).

Le Rapporteur. On a entendu aussi que le débat sur le prix du lait a débordé sur des problèmes généraux de l'agriculture. Certains intervenants ont parlé de ces différents problèmes. Je tiens à ajouter aussi que si on crée une surproduction, cela crée des problèmes indirects. Il faut savoir qu'une surproduction augmente largement le travail sur les exploitations et si on augmente le travail sur les exploitations, on a moins de temps pour la partie administrative. Si la partie administrative donne un stress énorme à un agriculteur, c'est souvent qu'il doit la faire en plus de son travail pour lequel il doit se lever très tôt le matin et finir tard le soir. Avec une surproduction qui donne plus de travail, il doit faire en plus cette partie administrative..

La particularité aussi de l'agriculture c'est que l'habitation fait partie de la ferme. Si on a un problème avec sa profession, on a un problème aussi avec son habitation. Un paysan qui doit cesser son activité peut aussi perdre sa propre habitation. Si vous travaillez à l'extérieur, quand vous quittez votre place de travail, vous rentrez à la maison, vous êtes dans votre famille et vous n'êtes plus où vous avez votre bureau, où vous avez vos problèmes. Le week-end, vous essayez de décrocher un peu avec les problèmes que vous avez au travail, ce qui n'est pas le cas sur une exploitation agricole.

En revenant au problème du lait, il faut se rendre compte aussi de l'importance qu'ont quelques centimes de prix du lait sur le revenu d'un agriculteur. Si vous avez un contingentement laitier de 200 000 litres de lait par année, il faut se rendre compte que 10 centimes représentent 20 000 frs de diminution. Si ils ne sont pas compensés ailleurs, c'est 20 000 frs nets de perte. Et si on représente un revenu et le pourcentage que ça représente, c'est énorme et là quand je parle de 200 000 kilos, ce n'est pas très élevé pour notre canton.

M. Rey a parlé de la chance qu'on a de faire passer une telle initiative. Je pense que tout le monde se rend compte que c'est difficile et je pense qu'on le savait dès le départ. Mais on doit tout de même avoir un débat sur le fond et arriver à provoquer le débat aux Chambres fédérales, s'il y a quelque chose qui tient plus ou moins la route, parce que c'est vrai que si on a quelque chose qui est illusoire, le débat sera trop vite fini. On sait que le débat, ils l'auront. S'ils ne l'auront pas avec notre initiative, ils l'auront une fois par rapport à cette gestion des quantités. On sait que ça va arriver rapidement. Là, je pense qu'on peut provoquer le débat et donner un signe, mais par contre il faut justement qu'on provoque le débat avec un texte qui est réel et qui a des chances de pouvoir être appliqué.

C'est pour cela que je soutiens la version initiale et je reviendrai dans les détails s'il y a une autre proposition.

La Commissaire. Je vous remercie pour les contributions très intéressantes à ce débat. Vous l'avez entendu de la bouche du rapporteur, la Commission a préféré la version bis pour être en accord avec les revendications de la branche et donner peut-être plus de chances et paraître plus pragmatique face aux Chambres fédérales.

Je ne peux que rejoindre les préopinants qui ont dit qu'une société qui ne paie pas ceux qui la nourrissent, producteurs et transformateurs d'ailleurs, se détruit et que nous devons faire quelque chose. Bien sûr, les producteurs doivent se fédérer, ils sont souvent propriétaires des transformateurs. L'IP Lait doit demander ce qu'on demande aujourd'hui. Je vous rappelle que j'ai écrit, il y a plus d'une année maintenant, au conseiller fédéral Schneider-Amman en demandant justement la force obligatoire pour ces dispositions du contrat-type et également en évoquant la possibilité de la création d'un label de production de lait avec rémunération équitable. J'ai eu une réponse, mais celle-ci n'entraînait pas vraiment en

matière sur ces revendications. Par contre, nous avons eu l'occasion, suite à cette lettre, de rencontrer les producteurs suisses de lait et de leur expliquer le sens de notre démarche et de remettre sur la table cette demande, qui devait être faite par l'interprofession pour les dispositions du contrat type sur la prévisibilité des quantités et l'annonce à l'avance des prix fournis pour les livraisons. Ces aspects ont aussi été évoqués au printemps au sommet laitier. Je suis donc contente que nous soyons moteur et pionniers dans ces demandes.

Le lait équitable est une notion qui a un peu un problème de ralliement en Suisse alémanique. C'est pour ça qu'actuellement, il y a un certain nombre de producteurs romands et de services de l'agriculture romands qui se penchent sur l'éventuel développement d'un segment de cette sorte. En attendant, l'interprofession a maintenant demandé les prévisibilités des quantités sur un mois et la connaissance du prix le 20 du mois précédent la livraison. Nous disposons de par la loi sur l'agriculture de la possibilité de demander la force obligatoire. Nous disposons de cet outil et il est nécessaire d'en faire usage et d'en faire usage correctement. C'est pour ça que l'initiative cantonale dont nous parlons aujourd'hui est un bon signal face aux Chambres fédérales. C'est une bonne occasion de relancer la discussion, quels que soit finalement les délais, pourvu qu'ils soient convenables pour les producteurs. En l'acceptant aujourd'hui, je pense qu'on contribuera grandement à une avancée dans ce domaine. En tout cas je l'espère et je vous remercie.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. C'est à cet endroit-là qu'on fixe le principe de fixer les quantités pour une certaine durée. La commission propose de fixer les quantités pour une durée de douze mois et les prix pour six mois. Il faut savoir qu'actuellement, certains producteurs livrent leur lait sans savoir ce qui sera payé le mois même où ils sont déjà en train de livrer, c'est déjà une nette amélioration pour ce qui est fait aujourd'hui. Quant aux quantités qui sont fixées aujourd'hui, c'est clair qu'elles sont fixées annuellement pour la quantité totale. Aujourd'hui, ce dont on parle dans notre proposition, c'est de la répartition dans la segmentation. La segmentation, on ne la connaît qu'en fonction des marchés. Il faut savoir que la production internationale, ce qui se passe au niveau de la politique internationale, influence largement ce qu'on obtient comme lait dans les différents segments, notamment le segment C. Par exemple, si vous avez la guerre en Ukraine et qu'on empêche d'acheter du lait russe, cela influence largement le prix du lait C. S'il y a la sécheresse quelques mois, ça influence la quantité du lait C et si vous avez la sécheresse en Australie, la quantité du lait C est influencée. Cela veut dire qu'on a aussi

une influence directe sur les prix en fonction des différentes quantités. Alors, c'est clair que douze mois avant, on ne va pas savoir s'il y a une guerre en Ukraine ou la sécheresse en Australie ou même chez nous. Je vous remercie et de je vous propose donc d'adopter la version bis.

La Commissaire. J'ai signalé précédemment que le Conseil d'Etat se rallie également à la proposition bis.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). J'ai été très surpris en commission lorsque l'un de ses membres, un député agriculteur, a proposé de modifier l'al. 1 de l'art. 1, qui traite des contrats-types, et de diminuer à six mois au lieu des douze mois proposés par le Conseil d'Etat la durée des contrats pour les quantités et leurs répartitions dans les différents segments de valorisation. Il a également demandé de diminuer à trois mois au lieu de six les prix fixés. Chers collègues députés, cet article fait référence à l'art. 37 de la loi fédérale sur les contrats-types et celui-ci est très clair.

Art. 37, al. 2: «Un contrat-type au sens du présent article doit comprendre une durée du contrat et une durée de prolongation du contrat d'au moins une année et au moins des dispositions sur les quantités, les prix et les modalités de paiement.»

Quant à l'Interprofession du lait IPL, son règlement d'application sur le contrat-type est aussi clair.

Voici quelques articles de ce règlement:

- > *Objet:* le présent règlement décrit les exigences minimales que doit remplir un contrat d'achat de lait selon l'art. 37 de la loi sur l'agriculture au sens d'un contrat-type avec des modalités pour l'achat de lait au 1^{er} et au 2^e échelon et pour la segmentation.
- > *Champ d'application:* le champ d'application du présent règlement s'étend à tous les producteurs de lait ainsi qu'à tous les transformateurs de lait et à toutes les organisations commercialisant du lait qui vendent ou achètent du lait au premier ou au second échelon, le revendent ou le transforment.
- > *Contrats d'achat de lait:* un contrat d'une durée minimale d'une année doit être conclu par écrit pour l'achat et la vente de lait au premier ou au second degré du commerce. Il peut être convenu que le contrat soit automatiquement prolongé une ou plusieurs fois d'une année. Le contrat doit fixer la quantité et les prix du lait ainsi que le jour du mois suivant la livraison auquel la paie du lait doit être versée au plus tard.

Messieurs, Mesdames, tout y est, dans ces règlements et ces contrats. Ainsi, si on veut être crédible et soutenir l'initiateur ainsi que le monde des producteurs de lait, nous devons être en accord avec la loi fédérale et l'IPL et aller dans le même sens que le projet de base du Conseil d'Etat. D'ailleurs, nous serions aussi obligés de modifier le point 2 du texte de cette initiative si vous deviez garder la proposition de la com-

mission, ce qu'elle n'a pas réalisé en séance de commission d'ailleurs. En effet, nous ne saurions garder la phrase: «Si l'Interprofession du lait ne parvient pas à s'entendre sur un contrat-type qui comprenne les dispositions exposées au point 1, le Conseil fédéral édicte des prescriptions équivalentes pour une période de deux ans.»

Mesdames et Messieurs, ce serait en effet complètement contradictoire avec les six mois et trois mois du point 1 que propose la commission. Comment voulez-vous qu'on propose deux ans alors qu'on vient de diminuer ici de six mois à trois mois? Il faut savoir ce qu'on veut, soit on veut que les paysans aient des contrats d'une certaine durée, soit vous voulez continuer à aller dans le sens de ce qui est maintenant, c'est-à-dire que les paysans ont des contrats extrêmement courts. Si nous voulons être crédibles, nous devons être en accord avec la loi fédérale et permettre aux producteurs d'avoir une base solide dans le temps et opter pour ces douze mois et six mois. Aussi, je vous convie vraiment à soutenir la version du Conseil d'Etat, soit douze mois et six mois pour le point 1.

Le Président. Est-ce que vous déposez un amendement à cet article 1, point 1? Vous avez entendu que le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission, ça voudrait dire qu'il n'y a pas un vote sur la version initiale sans amendement.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Je reprends la position que le Conseil d'Etat a présenté à la base à la commission. Si je dois faire un amendement, je reprends exactement les mêmes termes que le Conseil d'Etat, c'est-à-dire la première version du Conseil d'Etat.

Le Président. Alors, je prends acte qu'on est en possession d'une demande d'amendement de M. le Député pour revenir à la version initiale comme c'était proposé par le Conseil d'Etat. J'ouvre la discussion sur cette demande d'amendement et je donne la parole tout d'abord à M. le Rapporteur.

Le Rapporteur. Je pense qu'il y a une confusion entre la loi actuelle, la législation actuelle, qui prévoit une quantité qui est donnée pour une année pour la quantité globale... Aujourd'hui, selon l'intervention qu'on a de M. le Député Bertschi, c'est bien la quantité qui est répartie dans les différents segments, c'est-à-dire que cette quantité globale est répartie dans différents segments et qu'elle ne peut l'être une année à l'avance étant donné que, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, la politique internationale modifie largement la répartition dans ces différents segments. Il faut savoir que le projet de règlement actuel prévoit le pourcentage qui est fixé dans les échelons A et B mais n'en prévoit pas pour la version C, ça veut dire qu'avec le projet actuel qui est fait par l'IP Lait, à la limite, on aurait le droit de produire une plus grande quantité de lait C en fonction des possibilités qu'il y a. Et ceci est aussi un problème pour les différents producteurs, ça veut dire qu'on aurait une production qui serait augmentée du lait à un prix qui est moins élevé.

Bonvin-Sansonnens Sylvie (ACG/MLB, BR). Je constate que mon collègue, M. le Député Ducotterd, ferait un très mauvais marchand de bétail, parce que dans les négociations, on a l'habitude de faire un prix élevé pour espérer avoir un autre prix. Là, je vous propose d'être vraiment fermes et de reprendre la proposition du Conseil d'Etat, qui est tout à fait justifiable, ce n'est pas trop demandé que de demander qu'un paysan puisse savoir à six mois combien il va être payé quand on sait qu'il faut neuf mois pour qu'une vache puisse produire du lait. C'est pour cela que je soutiendrai l'amendement et notre groupe également soutiendra l'amendement de M. le Député Repond s'il le dépose. Pour moi, ce n'est pas encore très clair.

Bertschi Jean (UDC/SVP, GL). Juste peut-être en réponse à M. Nicolas Repond et à M^{me} Sylvie Bonvin-Sansonnens: s'il est louable que vous acceptiez la démarche, maintenant pourquoi les six mois, pourquoi pas les douze mois? D'après les renseignements pris, on a plus de chance de passer aux Chambres fédérales à six mois, c'est ça, la raison.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Je vous invite aussi à soutenir la version bis, parce qu'il faut aussi un peu de réactivité. Il ne faut pas voir toujours le négatif. On le voit pour la Tête de moine, ils gèrent les quantités au mois par mois et ils augmentent leur production selon la situation et aussi éventuellement le prix. Si c'est trop long, il y a aussi l'effet contraire, où ça sera le producteur qui subira et il faut quand même une flexibilité puis aussi, comme Jean Bertschi l'a dit, il faut que ça passe. De toute façon, il n'y a pas d'illusion sur cette initiative, mais quand même, pour lui donner un petit peu de chance, limitons ça à trois mois.

Berset Solange (PS/SP, SC). J'écoute ce débat, j'entends bien, mais moi, je me pose une question de base par rapport aux articles de loi que vient de nous lire notre collègue. Les trois mois, les six mois, ok, je comprends qu'on veuille accélérer les procédures, mais on n'a pas répondu si c'était légal ou non selon le contrat-type. Moi, c'est ce qui m'importe et j'aimerais qu'on réponde avant que l'on ne passe au vote.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Je voulais demander presque la même chose que ma collègue Solange Berset, mais finalement je me dis, comme l'a aussi dit le collègue Benoît Rey, il faut savoir ce qu'on veut. Soit on demande des cacahouètes, soit on y va vraiment avec force – puisqu'on parle de force – et on demande justement ces douze mois et six mois. J'ai l'impression que si on y va avec ces six mois et trois mois, finalement, les conseillers nationaux vont dire: «Ils ne demandent rien finalement.» Je suis pour qu'on aille vraiment demander quelque chose pour nos amis paysans et «couleurs de lait».

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). M. Repond a fait allusion à mon intervention en séance de commission, parce que j'ai demandé justement de réduire ces délais à six mois, voire trois mois. D'une part, on dit toujours que les agriculteurs n'arrivent pas à s'entendre entre eux. Pour une fois, c'est

ma motivation de raccorder un peu les violons, ça veut dire aujourd'hui qu'avec l'Union suisse des paysans, les autres cantons et plusieurs organisations du secteur laitier, on a regardé ce qui est réaliste (M. Kolly l'a dit: le contexte du marché, etc.) et on s'est accordés pour cette demande que nous pensons réaliste au niveau des vendeurs et des acheteurs. Je vous rappelle aujourd'hui qu'ils ont pris une décision: ils ont accordé à l'Interprofession la compétence de fixer les quantités et les prix le vingt du mois précédant la production, ça veut dire dix jours avant la production. Ils sont très loin de notre objectif.

On peut demander plus, j'en conviens, ça ne mange pas de foin de demander plus, c'est clair. Mais là, je tiens à le dire, tout le monde propose la même chose, cela donne un message politique – à vous de choisir...

Moi, je peux vivre avec les deux objectifs. Vous n'avez pas raccourci la durée, vous l'avez rallongée, et il se pose toujours la question de savoir si c'est légal ou bien pas. Vous savez aujourd'hui que depuis que cet article existe, on ne nous a jamais reproché de ne pas l'avoir respecté. Soyons réalistes, demandez ce que peut-être on arrive à tirer en avant pour aussi convaincre les acheteurs, les gens qui sont concernés sur ce marché laitier et surtout le Conseil fédéral, qui attend une proposition ferme et uniforme. C'était ma motivation, à vous de choisir d'aller un peu plus loin. Ça tire au moins du bon côté, mais je vous invite à voter le projet bis comme je l'ai déjà dit dans ma première intervention.

Le Rapporteur. Plusieurs questions ont été posées par rapport à la légalité de la proposition en rapport avec le contrat-type. Il faut savoir que le contrat-type a été rédigé par l'Interprofession du lait et aujourd'hui il n'y a pas de base légale fédérale par rapport à ça, c'est-à-dire qu'il doit être en coordination avec la base fédérale mais par contre il n'a pas force de loi. Ce qu'on demande aujourd'hui, c'est pour l'appliquer d'avoir la force obligatoire, parce que si nous n'avons pas la force obligatoire, on ne peut pas faire appliquer justement ce contrat-type et c'est bien pour ça que j'ai dit qu'il y aurait de toute façon un débat aux Chambres fédérales étant donné que l'IP Lait a besoin d'un débat aux Chambres fédérales de manière à avoir la force obligatoire pour ce contrat-type.

M. le Député Repond, je peux vous assurer qu'en demandant ce qu'on demande aujourd'hui, on demande déjà beaucoup et on aura déjà bien de la chance si on arrive à faire accepter ça, on aura déjà beaucoup obtenu, on aura déjà fait un grand pas et même si ça sera difficile, quand je me bats pour quelque chose, c'est que j'y crois, sinon je ne me bats pas. Et là, je me bats pour une chose en laquelle je crois avec les délais qui sont proposés. Vous m'avez comparé tout à l'heure à un marchand de bétail qui demande trop peu. C'est l'inverse de ce que je fais habituellement, mais il faut être deux interlocuteurs pour marchander et notre interlocuteur aujourd'hui, il n'est pas en face de moi, ni de vous. Aujourd'hui, notre interlocuteur, il

est à Berne aux Chambres fédérales et on ne peut pas avoir une discussion de marchands de tapis. Aujourd'hui, on a un texte qu'on va donner, qui va être accepté ou non et ça s'arrêtera là. C'est pour ça que je vous propose d'accepter le projet bis de la commission.

La Commissaire. J'aimerais peut-être répondre à l'interrogation sur la légalité. L'al. 2 de l'art. 37 de la loi sur l'agriculture prévoit la chose suivante: «Un contrat-type au sens du présent article doit comprendre une durée du contrat et une durée de prolongation du contrat d'au moins une année et au moins des dispositions sur les quantités, les prix et les modalités de paiement.» Là, il n'y a pas de durée indiquée par rapport à ces dispositions sur les quantités et les prix. Maintenant, on pourrait par analogie penser que ces durées d'une année s'appliquent, mais ce n'est pas vraiment le cas et en tout cas on ne contrevient pas à la législation fédérale en acceptant la version bis. Je suis comme M. Glauser, pour une fois, je crois qu'on est dans un parfait accord. Je peux vivre avec les deux propositions, mais il a été dit que dans le marché, il faut aussi que l'interlocuteur entre en matière et qu'on lui propose quelque chose, disons, qui lui paraît réaliste et qui retient un peu l'accord de tous les milieux concernés donc aussi de la branche et c'est pour ça que le Conseil d'Etat s'est aussi rallié à la version bis.

> Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 62 voix contre 35 et 5 abstentions.¹

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis):

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 155ss.

(GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 62.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 35.*

Se sont abstenus:

Berset Solange (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP). *Total: 5.*

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 99 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Deferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André

(BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 99.*

Communications

Le Président. Lors de sa séance de ce matin, la délégation fribourgeoise auprès de la CIP Convention scolaire romande a élu à sa présidence M. le Député Gaétan Emonet. M^{me} la Députée Madeleine Hayoz a été élue à la vice-présidence.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Projet de décret 2016-DIAF-49 Initiative constitutionnelle «Transparence du financement de la politique» (votation populaire)¹

Rapporteur: **Jean-Pierre Doutaz** (PDC/CVP, GR).

Rapporteur de minorité: **Pierre Mauron** (PS/SP, GR).

Commissaire: **Marie Garnier, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Mon lien d'intérêt avec cet objet est le même que celui de l'ensemble des membres du Grand Conseil, c'est-à-dire que je suis membre actif d'un parti politique reconnu et organisé du canton de Fribourg.

L'objet qui nous occupe a été déposé le 20 avril 2015 par le comité d'initiative «transparence du financement de la

¹ Message pp. 138ss.

politique». Son aboutissement a été constaté dans la feuille officielle du 16 octobre 2015 et sa validité a également été constatée par le Grand Conseil, par décret du 18 mars 2016. La commission ad hoc traitant ce message s'est réunie le 29 novembre dernier. Je remercie le Conseil d'Etat pour la rédaction et la présentation de ce message bien que ce dernier soit un peu succinct.

Le texte entièrement rédigé de cette initiative constitutionnelle vise pour partie à contraindre les partis et les groupements politiques ainsi que toutes les organisations prenant part à des campagnes électorales ou de votation, à publier leurs comptes. Devraient être publiées entre autres les sources de financement en précisant la raison sociale des personnes morales participant au financement de même que le montant versé ainsi que l'identité des personnes physiques dans la mesure où leur versement excède 5000 frs par année civile.

La commission a débattu de ces textes et bien que, sur la forme, cette initiative paraisse simple et claire, sur le fond, il y a matière à discussion et la commission ne s'y est pas soustraite, parfois même avec des propos que je qualifierais de très forts. L'idée de la jeunesse socialiste, les initiants, n'est pas en soi nouvelle. En effet, régulièrement, depuis les années 60 nous a-t-on même dit en commission, des discussions sur ce sujet sensible ont eu lieu. La Constituante avait d'ailleurs également abordé cette question dans sa commission numéro 8, qui traitait les divers thèmes se rapportant aux églises reconnues et autres communautés religieuses, aux associations et aux partis politiques. L'ensemble des thèses retenues et débattues alors concernant la thématique qui nous occupe ce jour n'ont finalement pas été retenues. Pour rappel et petit clin d'œil, cette commission était alors présidée par M^{me} la Constituante Marie Garnier.

Le résultat du travail de la commission, dont je remercie l'ensemble des membres pour leur active participation, a débouché sur une entrée en matière acceptée à l'unanimité. La commission a refusé une proposition de demande de renvoi et un rapport de minorité a été annoncé, tel que l'a dit le président tout à l'heure, en commission déjà, conformément aux exigences procédurales.

Lors des débats, il a été à plusieurs reprises relevé le manque de contenu du message et sa pauvreté en informations en rapport aux pratiques internationales, suisses et cantonales. Au niveau suisse, il est cité que seuls trois cantons ont légiféré en la matière soit le Tessin, Genève et Neuchâtel. Sans autre précision dans le message, mais pour les avoir parcourus et selon les informations données par la commissaire du gouvernement en commission, ceux-ci ont légiféré de manière très diverse, liant de manière plus ou moins contraignante l'aide cantonale octroyée. La Confédération, interpellée régulièrement par le GRECO (Groupe d'Etats contre la corruption) a toujours refusé de légiférer en la matière, laissant aux cantons leur autonomie, estimant qu'une réglementation

nationale uniforme concernant le financement des partis ne serait pas compatible avec le fédéralisme.

Au final, la majorité de la commission fait sienne les conclusions du Conseil d'Etat et invite le Grand Conseil à ne pas se rallier à cette initiative entièrement rédigée et à ne pas lui opposer de contre-projet.

Dans son argumentaire, la commission craint que l'idée ne débouche à terme sur un système qui entraîne une mainmise de l'Etat sur les partis politiques et groupements d'électeurs et d'électorales. Elle dit redouter que le texte n'ébrèche indirectement le principe du secret de vote en publiant l'identité des personnes qui participent au financement des partis politiques. Son application rendrait d'ailleurs encore certainement plus difficile la déjà périlleuse recherche de fonds que chaque groupe ou parti s'acharne à trouver pour financer leurs campagnes et élections et n'absoudrait pas totalement le risque encore de voir développer un certain travail dans l'ombre. La vie politique et le financement des partis sont perçus en Suisse et dans le canton de Fribourg en particulier comme relevant largement d'un engagement privé et non de la responsabilité de l'Etat. La mise en place de cette initiative impliquerait aussi la mise en place de mesures organisationnelles, administratives et sécuritaires contraignantes, qui peuvent se révéler coûteuses, compliquées à appliquer et certainement disproportionnées en rapport de l'intérêt public recherché.

Au niveau de la transparence et de la protection des données, son autorité, par la préposée, M^{me} Reichmuth Pfammatter, a donné une réponse à la question de savoir si l'initiative était à leur sens conforme à la protection des données.

Après analyse, l'Autorité estime que le texte de l'initiative constitutionnelle ne contient pas en lui-même d'élément qui ne serait pas conforme aux règles applicables en matière de protection des données personnelles. En revanche, elle formule un certain nombre de points à respecter en particulier et souligne qu'il conviendrait d'être particulièrement attentif aux modalités de mise en œuvre du texte constitutionnel en cas d'acceptation de l'initiative. Cette autorité interpelle aussi toutefois et ne voit pas vraiment quel intérêt public il peut y avoir dans une telle publication. Au niveau du texte proposé par les initiants, par exemple, la commission comprend difficilement d'ailleurs le manque d'équité et de justification du fait qu'un individu ne soit publié en dessous de 5000 frs et que les personnes morales le seraient dès le premier franc. L'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données juge néanmoins curieux que la même restriction ne s'applique pas à l'égard des personnes morales.

La majorité de la commission est contre des dispositions législatives contraignantes, voire inutiles, de plus relevant d'un intérêt public non pertinent. Sans ce texte constitutionnel (dont le détail, à mon avis, n'est pas vraiment de rang constitutionnel mais relève déjà plutôt de la loi ou du

règlement) et des lois et règlements qui en découleront, rien n'empêche aujourd'hui la transparence en la matière. Pour rappel, l'enjeu de la question qui nous occupe est uniquement d'ordre politique. Il s'agit donc d'une décision politique.

Au terme de ces propos, au nom de la commission, je vous invite à accepter l'entrée en matière et à suivre l'avis du Conseil d'Etat, soit à ne pas vous rallier à l'initiative constitutionnelle entièrement rédigée «transparence du financement de la politique» et à ne pas lui opposer de contre-projet et ainsi recommander au peuple de la rejeter. Je vous invite également à adopter le projet de décret tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Le Rapporteur de minorité. Mes liens d'intérêts: je suis président du groupe socialiste, sachant que l'initiative sur la transparence vient notamment des Jeunes socialistes.

Comme l'a dit le rapporteur principal, les discussions en commission, la richesse de ces discussions a été inversement proportionnelle à la maigreur du message qui nous a été délivré. Ce message était clairement insuffisant lorsque l'on sait, par exemple, que pour le vote à seize ans, il y a sept pages de développement dans l'objet suivant, que le double Pukelsheim pour deux districts a nécessité un avis de droit d'à peu près une centaine de pages alors que ce message-ci ne contient que deux pages, dont une qui est constituée du texte repris de l'initiative.

Une demande de renvoi avait été faite en commission. Malheureusement, elle a échoué à 6 voix contre 5. Il s'est posé la question pour la minorité d'à nouveau solliciter le renvoi et d'effectuer un vote à ce sujet-là. Finalement, sachant que l'administration est surchargée, la minorité s'est dit: pour que le travail soit bien fait à ce sujet-là, autant le faire soi-même. C'est la raison pour laquelle les explications suivantes sont nécessaires. Je m'attarde surtout sur le fond.

La Suisse est un des rares pays démocratiques qui ne pratiquent pas la transparence quant au financement des partis politiques; ce qui lui vaut d'être montrée du doigt à l'international. Même la dernière tentative d'y mettre bon ordre s'est heurtée au refus du Parlement fédéral. «Nous sommes vraiment une île en Europe, avec la Suède, à l'époque. Mais là-bas, les partis ont au moins fixé quelques règles, tandis qu'en Suisse, il n'y a aucune transparence, c'est comme une sorte de grosse boîte noire», observe Martina Caroni, professeure de droit public et international à l'Université de Lucerne.

Depuis les années soixante, les tentatives se sont pourtant multipliées. Jusqu'ici, elles sont toutes restées vaines. Aujourd'hui, c'est toujours l'opacité qui règne, non seulement sur le financement des partis, mais également sur les contributions récoltées par les comités qui soutiennent ou combattent des objets soumis à votation et sur les soutiens financiers versés par des politiciens à titre individuel.

En première ligne du combat contre toute réglementation, on trouve systématiquement les trois grands partis du centre et de la droite: le Parti démocrate-chrétien (PDC), le Parti libéral-radical (PLR) et l'Union démocratique du centre (UDC). Rien d'étonnant à cela: ces trois formations, en particulier l'UDC (droite nationaliste et conservatrice), sont de loin celles qui reçoivent le plus d'argent des entreprises et des privés. «A la différence de ce qui se passe ailleurs, en Suisse, on n'aime pas parler d'argent, et encore moins de revenus. Les Suisses préfèrent ne pas dire combien ils gagnent. Jusqu'ici, les partis bourgeois ont refusé toute tentative d'instaurer la transparence en avançant qu'on ne parle pas d'argent en politique», note Martina Caroni. En plus, poursuit-elle: «Il y a cette image d'une Suisse où tout va bien, où tout le monde respecte l'éthique et où il n'y a par conséquent pas besoin de régulation. Mais comme on l'a bien vu dans les secteurs économique et financier, les choses ont changé, en Suisse aussi. Nous ne sommes plus une oasis de vertu.» Parmi les raisons invoquées, il y a également le fait que la transparence pousserait de nombreux donateurs à réduire, voire à retirer leur soutien. Les expériences faites dans d'autres pays montrent que ces craintes sont infondées.

Le manque de transparence viole même les principes de la Constitution fédérale – j'y reviendrai – qui, à son article 34, prévoit: «la libre formation de l'opinion des citoyens et l'expression fidèle et sûre de leur volonté». Pour former librement leur opinion, les électeurs doivent être en possession de toutes les informations et c'est justement une information fondamentale de savoir qui est derrière un parti, qui le finance.

La montée en puissance de l'UDC ces vingt dernières années avait poussé plusieurs députés du PLR et du PDC à revendiquer la transparence du financement durant la campagne électorale de 2011. Mais après la déconfiture de la formation conservatrice, leurs demandes se sont fait moins pressantes. Finalement, les deux partis du centre-droit (PLR et PDC) ont contribué au rejet de la dernière proposition en date dans ce domaine, qui avait été présentée par Urs Schwaller, PDC, sous forme d'une motion pour un financement transparent des campagnes de votation.

«Tout le système politique a profondément changé ces dernières décennies. Les campagnes font recours à des instruments de marketing de plus en plus coûteux, les sommes augmentent, et avec elles, la nécessité de la transparence. Autrefois, les partis étaient bien financés avant tout par les contributions de leurs membres. Mais depuis quelques années, l'identification des membres à leur parti diminue, et les formations politiques sont de plus en plus dépendantes des aides extérieures», relève Hilmar Gernet, ancien secrétaire général du PDC et auteur d'un livre qui propose un mode de financement transparent, avec participation de l'Etat.

En Suisse, ni la Confédération ni les cantons n'imposent de règles, hormis trois cantons – on le verra après. La ministre

socialiste de justice et police, Simonetta Sommaruga, a voulu présenter, malheureusement sans succès, un projet de loi répondant à ce problème.

Selon l'étude qui a été faite pour la campagne 2007–2011, 40% du total des dépenses de propagande ont été le fait de l'UDC. La part du PLR a été de 25%, celle du PDC de 16% et du PS de 13%. Le 6% restant des dépenses s'est réparti entre les autres partis. A l'heure actuelle, une initiative populaire au niveau fédéral, qui demande justement plus de transparence, est – selon nos informations – encore en phase de récolte de signatures.

Alors que la quasi-totalité des Etats européens ont inscrit dans leur législation des règles sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales, il n'existe en Suisse aucune réglementation. Les partis dépensent toujours plus et taisent l'identité de leurs donateurs, voire le montant de leur budget, au péril de la libre formation de l'opinion.

Récurrente depuis plusieurs années, cette problématique inquiète plusieurs organisations internationales, dont le Groupe d'états contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe. Là, encore, on ne parle pas que de personnes qui résident de l'étranger et qui donnent leur point de vue, puisqu'il y a des Suisses. Plusieurs représentants suisses siègent non seulement au Conseil mais également au Bureau du GRECO.

Alors que ce Bureau avait mis la Suisse en garde sur cette question en 2011, l'organe anticorruption du Conseil de l'Europe tape à nouveau sur les doigts de la Confédération dans le rapport publié le 18 octobre 2013. Une procédure de non-conformité avait été engagée pour que la Suisse soumette d'ici fin mars 2015 un nouveau rapport.

Dans son nouveau rapport du 25 août 2016, le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) tance une nouvelle fois la Suisse et critique l'absence de transparence sur le financement des partis politiques. En parallèle, cet organe du Conseil de l'Europe saluait le renforcement de certaines normes pénales anticorruption. Devenue bon élève dans une des matières, la Suisse reste un cancre dans la seconde. Parmi les pays du Conseil de l'Europe, elle est actuellement la seule à ne pas disposer d'une législation sur la transparence. La Suède faisait également figure de mauvais élève à l'époque mais a corrigé cela dans l'intervalle.

Cette «situation extraordinaire», comme la qualifie Ernst Gnägi, responsable de l'unité de droit pénal à l'Office fédéral de la justice, qui est membre du Bureau du GRECO également, cette situation n'évoluera pas dans un avenir proche. L'avis du Conseil fédéral et de la majorité du Parlement n'a pas changé à l'heure actuelle sur ce sujet. Selon plusieurs observateurs, pour la campagne 2015, cette campagne a été la plus onéreuse de l'histoire. Une estimation, régulièrement citée par les médias alémaniques, fait état d'un montant

de plus de 28 millions de francs dépensés par les partis en affiches et en publicités.

Selon une enquête menée par le Temps auprès des candidats, plusieurs campagnes personnelles en Suisse allemande se sont chiffrées à près de 300 000 francs, à Zurich notamment. A propos des votations, cette fois, des spéculations invérifiables planent régulièrement sur les sommes faramineuses qu'engage l'UDC dans ses campagnes.

Qu'elles en sont les conséquences?

On le voit dans d'autres pays, on l'apprend régulièrement par la presse, vous avez, par exemple, le Front national qui a perdu un de ses hypothétiques soutiens financiers lorsque la Banque de Russie a indiqué dans un communiqué avoir retiré la licence bancaire d'un établissement, FRCB, qui avait fait un prêt de six millions d'euros au FN en 2014.

Le président du Grand Conseil, dans son discours inaugural, dénonçait les dictatures dans certains pays. La minorité de la commission se demande qui les finance.

On se dit qu'on est peu touché, à Fribourg, par ce phénomène. On aimerait tout de même bien savoir qui finance, par exemple, les tracts de l'UDC que l'on reçoit chaque année au 1^{er} août? Qui finance, par exemple quand il y a eu l'entente de droite aux dernières élections du Conseil d'Etat? Que faire si quelqu'un, hors parti, avec des moyens disproportionnés – à l'exemple de Trump aux Etats-Unis – vient à Fribourg en créant son propre parti, avec des millions à la clé, simplement pour prendre le pouvoir?

Rappelons que l'Etat, le canton de Fribourg, restitue des sommes importantes aux partis. Pour 2017, par exemple, c'est un montant de l'ordre de 200 000 francs qui a été restitué aux partis. Il est possible, dans la réglementation à adopter, de faire des catégories. Peut-être remboursons l'argent de l'Etat aux partis qui montrent leurs comptes et, à ceux qui ne le veulent pas les montrer, ne les remboursons pas pour leurs dépenses; c'est une possibilité. Mais, en tout cas, il est exclu de rembourser directement ou partiellement des investisseurs politiques anonymes.

J'attends déjà l'intervention rébarbative du président du PLR, Didier Castella, qui va nous expliquer qu'en 2013 il n'aurait pas vu les comptes du PS; on connaît, il nous l'a dit à moult reprises. Le président du PS, Benoît Piller, est ici derrière moi. Et, à défaut de participer aux assemblées générales du PS, Didier Castella est invité à discuter avec Benoît Piller, qui lui donnera tous les chiffres qu'il souhaite. En Suisse, on va déjà très loin. On admet, au niveau fédéral, que des politiciens soient membres de conseils d'administration d'assurances maladie liées aux banques. Certains étaient même payés en fonction du résultat des votes auxquels ils participaient.

Comme souvent, c'est sur le plan cantonal que les choses bougent le plus. Le Tessin (1998), Genève (1999) et, depuis,

Neuchâtel (1^{er} octobre 2013) ont légiféré sur le financement des partis politiques tout en restant souples. La loi genevoise prévoit par exemple que les partis déposent chaque année auprès de la Chancellerie leurs comptes avec la liste des donateurs sans toutefois devoir y préciser les montants. C'est une version qui pourrait être possible à Fribourg. Les versements anonymes ou sous pseudonymes sont proscrits. Les groupes qui prennent part à une votation doivent aussi présenter les comptes et la liste des donateurs relatifs à l'événement. Ces documents peuvent être consultés par les citoyens genevois. Au Tessin, la loi oblige chaque mouvement politique à communiquer annuellement à la Chancellerie le montant et l'identité de ses donateurs pour les dons supérieurs à 10 000 francs. Là aussi, comme en commission, c'est une question de limites. Mettons les limites, si 5000 est trop bas, à 10 000, à 15 000 ou à 20 000 francs, l'important étant qu'il y ait des limites. Les candidats aux élections cantonales et les comités de soutien aux initiatives et référendums cantonaux doivent déclarer tout financement de plus de 5000 francs. Le tout est publié dans la Feuille d'avis officielle. Neuchâtel, pour sa part, s'est largement inspiré des dispositions légales genevoises et tessinoises. Le canton de Vaud est quand même aussi dans la discussion et a réfléchi à cette question.

A Fribourg, lors de la séance de la commission, la commissaire du gouvernement nous a dit que le Conseil d'Etat avait étudié un contre-projet, qui avait la teneur suivante: «Les partis assurent la transparence de leurs recettes et de leurs dépenses dans les formes prescrites par la loi.» Malheureusement, nous n'avons pas vu l'embryon – que dis-je – l'ombre de l'embryon de cette réflexion et c'est bien dommage!

Dans ce contexte, une plus grande transparence du financement des partis politiques permet simplement aux électeurs, avant de se prononcer, de connaître l'identité des donateurs importants, susceptibles d'influencer les décisions du parti. Je vous parle simplement de l'article 34 de la Constitution, qui protège fondamentalement la libre formation de l'opinion des citoyens et des citoyennes et l'expression fidèle et sûre de leur volonté. En ce sens, l'accès à ces données au moment du vote semble primordial pour que les citoyens puissent exercer correctement leurs droits politiques.

La recherche de fonds toujours plus importante risque aussi de rendre les formations politiques dépendantes de certains groupes d'intérêt, comme les banques et les assureurs notamment ainsi que les grands acteurs économiques. Or, les partis doivent contribuer à former l'opinion de la volonté populaire selon l'article 137 de la Constitution.

D'après Transparency International, l'opacité du système suisse est une entrave à la libre formation de l'opinion et pourrait favoriser la corruption. «Je ne dis pas que les partis politiques sont corrompus, mais le manque de transparence est un terreau favorable à la corruption», explique, Anne Schwöbel, directrice du bureau suisse de Transparency Inter-

national dans le Courrier. Dans la revue Plaidoyer d'août 2011, le docteur en droit Tiziano Balmelli remarque lui aussi que l'explosion des dépenses exacerbe l'inégalité des chances entre partis et candidats et que les techniques de marketing tendent à supplanter le véritable débat public et la confrontation d'idées, deux éléments importants dans le cadre de la formation et de l'opinion des électeurs. Il propose notamment un plafonnement des dépenses électorales pour protéger les droits politiques des citoyens.

Alors que la transparence du financement des partis politiques reste au point mort en Suisse et à Fribourg, un site Internet, créé en juillet 2014 par des journalistes alémaniques, creuse les liens des parlementaires avec des groupes d'intérêt. Ce site est Lobbywatch.ch. Il met ainsi en lumière tous les liens entre conseillers nationaux et aux Etats et diverses entreprises. C'est déjà un premier pas!

Pour toutes ces raisons, la minorité de la commission vous demande dès lors d'accepter cette initiative ou, au pire, d'établir un contre-projet pour obtenir une solution proposée, une solution dont vous choisirez les contours et non une solution imposée. Ce qui est certain, à l'instar du secret bancaire, c'est que si nous ne le réglons pas nous-mêmes, tôt ou tard, une imposition interviendra. Autant choisir maintenant qu'être astreint dans quelques années!

Pour toutes ces raisons, je vous recommande dès lors de suivre l'opinion de la minorité et d'accepter les amendements proposés.

La Commissaire. Sur la forme, le projet de décret qui vous est présenté est simple et clair. Sur le fond, naturellement, les choses sont plus discutées. Comme vous avez pu le lire, le Conseil d'Etat propose de ne pas se rallier à l'initiative et renonce à présenter un contre-projet. Ces arguments ont été rappelés, la vie politique en Suisse est perçue comme relevant largement d'un engagement privé et non de la responsabilité de l'Etat, le Conseil d'Etat estime en outre que l'initiative entraînerait une bureaucratie coûteuse. Il faut sans doute aussi constater qu'en Suisse le rapport à l'argent est plus intime, c'est en tout cas ce qu'a rappelé le Conseil fédéral dans une de ses prises de position à destination du Groupe d'Etats contre la corruption, le GRECO, qu'a mentionné le député Pierre Mauron. Ce groupe, pour information, créé par le Conseil de l'Europe, dont la Suisse fait partie, épingle à chacun de ses rapports la situation dans notre pays estimant que le manque de transparence dans le financement des partis politiques n'est pas conforme aux respects des normes anti-corruption. Ces dernières années, les rapports du GRECO ont d'ailleurs relevé qu'une solution était possible, même dans le contexte helvétique, puisque, cela a été mentionné, les cantons du Tessin, de Genève et de Neuchâtel ont adopté des réglementations allant dans le sens d'une plus grande transparence. Comme l'a rappelé le rapporteur, la proposition de la jeunesse socialiste n'est pas neuve, la Constituante s'est

déjà penchée sur cette question à la commission 8, que je présidais et qui avait notamment auditionné M. Balmelli. Juste pour ne pas créer de confusion, je précise que la commission avait soutenu l'idée d'introduire l'obligation pour les partis d'assurer la transparence de leurs recettes et de leurs dépenses mais que cette proposition avait été rejetée par le plenum de la Constituante. Vu la position du Conseil d'Etat et pour les mêmes raisons qui ont prévalu à la Constituante, au nom du Conseil d'Etat, je vous invite à soutenir le décret tel que proposé.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Comme l'a dit le rapporteur de la minorité, je suis président du parti libéral-radical cantonal. Je tiens tout d'abord à relever que le financement des campagnes politiques est nécessaire au bon fonctionnement de la démocratie directe, raison pour laquelle notre canton encourage les dons avec la possibilité de les déduire sur la feuille d'impôts. Il paraît dès lors paradoxal de prendre des mesures qui sont de nature à décourager les donateurs en quête d'anonymat.

J'ai cru comprendre que les initiants semblaient craindre un lobbysme dangereux de la part de nos généreux donateurs. En cinq ans de présidence, j'ai eu la chance, malheureusement une seule fois, de bénéficier d'un don supérieur à 5000 francs en faveur de notre parti. Aucun député du groupe PLR n'a aujourd'hui connaissance de l'identité de ce donateur, hormis moi-même bien évidemment. Il est donc totalement infondé de prétendre que les votes de mon groupe – ou d'un autre – pourraient être influencés par des dons.

D'autre part, si cette initiative devait être acceptée, les partis pourraient facilement créer une association écran ou inviter les donateurs à verser ce montant à un candidat dans sa propre campagne ou à un de ses amis et diminuer en conséquence les charges propres de ce parti. Ce financement indirect est aujourd'hui déjà largement pratiqué. Des organisations comme l'Asloca sont particulièrement généreuses en période de campagne, vous en savez quelque chose, M. le Rapporteur de la minorité! Le financement des campagnes se fait par ailleurs aussi par des soutiens logistiques et matériels. Doit-on annoncer la mise à disposition de locaux ou d'affiches de campagne par une entreprise, un privé ou un syndicat? Comment allons-nous contrôler une entreprise ou un privé non affilié à un parti qui injecte des fonds dans une campagne de manière indépendante?

Vous le voyez bien, Mesdames, Messieurs, la mise en application de cette initiative demanderait des moyens déraisonnables pour instaurer un contrôle sérieux et digne de ce nom. Et si la Suisse est cancre en matière de législation, on voit que les pays qui ont légiféré autour de nous sont bien plus cancrés en matière de financement de leurs campagnes.

Au-delà du financement, je trouve totalement inacceptable de vouloir dénoncer les donateurs, les afficher au pilier public et les montrer du doigt dans un pays où l'on interdit la dénon-

ciation des mauvais payeurs. Qu'ont fait les donateurs pour être traités de la sorte, sont-ils des criminels? Ils ont eux aussi droit à l'anonymat et à la protection de la sphère privée. Par ailleurs, le texte proposé par les initiants ne respecte manifestement pas les principes élémentaires en matière de protection des données, notamment celui de la proportionnalité. Je vous lis à ce propos – cela a été dit au début – la prise de position de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données: «Le texte de l'initiative prévoit la publication de l'identité des personnes physiques dont les versements annuels atteignent la somme de 5000 francs. Cette restriction est justifiée et conforme au principe de proportionnalité. Notre autorité considère néanmoins comme curieux que la même restriction ne s'applique pas à l'égard des personnes morales. De notre point de vue, la contribution à hauteur de 100 francs d'une épicerie de quartier en faveur de l'un de ses clients n'est pas plus déterminante que si elle provenait d'un particulier. Dans les deux cas, on ne voit pas quel intérêt public il peut y avoir à cette publication.» Personnellement, je lis dans cette inégalité de traitement une nouvelle attaque gratuite et malvenue contre le patronat, de nature à stigmatiser la lutte entre les classes, contraire aux valeurs de cohésion que mon parti défend.

Plutôt que de légiférer inutilement, j'invite tous les partis à publier publiquement leurs comptes de campagne. A ma connaissance – et vous l'avez dit, M. Mauron – il n'y a que le Parti socialiste qui ne pratique pas ceci de manière systématique. Alors plutôt que d'allonger notre Constitution et de légiférer inutilement, j'invite le parti à faire preuve de bon sens et de transparence en présentant publiquement et systématiquement ses comptes, non seulement au président PLR, par ailleurs!

J'affiche même une certaine compréhension pour les jeunes socialistes, qui ont l'envie légitime de connaître le mode de financement de leur parti mère. Ainsi le Parti socialiste a la possibilité de leur offrir partiellement satisfaction et de leur offrir une première victoire dans leur combat pour la transparence.

Mesdames, Messieurs, pour toutes ces raisons, le groupe libéral-radical, à son unanimité, rejette cette initiative et se rallie à la position du Conseil d'Etat.

Wickramasingam Kirthana (PS/SP, GR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis présidente d'une section locale d'un parti politique.

Comme déjà mentionné, le groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) critique la Suisse sur cette thématique spécifique de la transparence du financement des partis politiques, seul pays parmi les membres du Conseil de l'Europe à ne pas avoir une législation en la matière. J'ai envie de dire: autres temps, autres mœurs. Pourtant la Suisse fait de la résistance. La Confédération se cache derrière la supposée incompatibilité avec le fédéralisme. Soit, il est donc important de légiférer

au niveau cantonal en attendant l'initiative nationale. C'est l'objectif donc de cette initiative.

Le financement des partis relève-t-il de la sphère privée? On peut décider que légalement oui mais est-ce éthiquement le cas? Personne n'est dupe sur la disproportion des moyens dont certains partis disposent, que ce soit pour les votations et les élections, les différentes campagnes le prouvent souvent. L'initiative n'interdit pas les dons privés mais demande simplement de mettre les choses sur la table et d'être transparent vis-à-vis de l'électrice, de l'électeur, de la citoyenne et du citoyen. Un encadrement est nécessaire, car l'argent a une influence sur la politique. On ne peut pas mettre la tête dans le sable et affirmer le contraire. Comme on l'a déjà entendu dans le débat, dire que l'argent n'a pas d'influence sur le résultat des campagnes, c'est un peu comme si Richard Virenque affirmait que l'EPO n'avait aucune emprise sur les performances physiques!

On entend souvent à propos des politiques qu'ils seraient «tous pourris». La transparence du financement des partis politiques est un pas à l'encontre de ce lieu commun, présent chez beaucoup de concitoyens et concitoyennes. Elle ne met pas en danger la démocratie semi-directe et la politique de milice. Au contraire, elle renforce la démocratie en introduisant une pratique de la liberté de l'information. Elle permet de donner aux citoyennes et citoyens les informations nécessaires à une prise de décision. Aujourd'hui, en vertu de la loi sur la transparence, nous, députés, devons déclarer nos liens d'intérêts. Aujourd'hui, nous devrions également être transparents sur le financement de nos partis.

Sachez que lors de la récolte de signatures, nous avons rencontré des échos plus que favorables. L'idée se présente comme une évidence pour une grande partie de la population. Le mot d'ordre en défaveur de l'initiative donne un mauvais signal pour la démocratie. Comme je le disais précédemment: autres temps, autres mœurs.

Je vous invite donc à participer au renforcement de la démocratie et à entrer dans une période nouvelle du droit à l'information.

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Nous avons lu avec attention le message du Conseil d'Etat. Sa longueur résume très bien la position du gouvernement: circulez, il n'y a rien à voir! Un million de francs, c'est à peu près ce qu'ont coûté aux partis, aux groupes d'intérêt et aux candidats les dernières élections cantonales! Cette surenchère est malsaine. Elle conduit à investir toujours davantage dans le marketing des messages creux diffusés à hautes doses par le biais des différents médias. Elle remplace le débat public et la confrontation d'idées. Il existe donc bel et bien un intérêt public prépondérant à adopter quelques règles en matière de financement de la vie politique.

Contrairement à ce qu'affirme le Conseil d'Etat, la transparence du financement ne met pas à mal le secret du vote. Chacun reste libre, en effet, de donner des fonds aux partis politiques. En ce qui concerne les particuliers, l'initiative prévoit que seule l'identité des donateurs d'un montant supérieur à 5000 francs sera publique, ce qui garantit une protection des données. Il est essentiel que les dons aux partis politiques soient publics. Les citoyens ont, en effet, le droit de savoir qui donne combien et à qui. Les citoyens se posent légitimement la question de savoir si ces dons à des partis politiques, donc indirectement à des élus, appellent des contreparties. Sans transparence, les citoyens pourraient s'imaginer que des élus, une fois en fonction, renvoient l'ascenseur à leurs donateurs.

Finalement, ce n'est pas un hasard si le Groupe d'Etats contre la corruption a, à de nombreuses reprises, recommandé à la Suisse de régler par une loi le financement des partis politiques et des campagnes électorales. Les citoyens fribourgeois accepteront cette initiative. En la refusant, le Grand Conseil ne ferait que renforcer l'idée dans l'esprit des citoyens que le monde politique souhaite continuer à bénéficier d'une opacité totale dans la gestion de ses affaires.

Pour cette raison, le groupe Vert Centre Gauche vous invite à soutenir la proposition de la minorité, à savoir de recommander l'acceptation de cette initiative.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis président du Parti socialiste fribourgeois. Demander aux citoyennes et citoyens de refuser l'initiative sur la transparence, c'est leur demander de garder la chape de plomb qui pèse sur les votations. Je me réfère ici au nouvel article 139a al. 1 let. a, qui demande au comités de campagne de publier les sources de financement des campagnes.

La démocratie a tout à gagner avec cette nouvelle disposition de la loi, car si l'on savait qui finance une campagne pour un oui ou pour un non, les citoyennes et citoyens pourraient alors mieux comprendre les arguments avancés à n'en pas douter. Un exemple? Qui a financé la campagne du non à la votation populaire sur la caisse unique? Ou, plus près de nous, qui finance le oui à la RIE III? L'émission 10vor10 nous informe que 3,3 millions ont été dépensés et ce seulement en annonces et en affiches pour le oui à la RIE III. Comparez-les avec les 170 000 francs dépensés par le camp du non!

Alors certes, si le combien peut être connu, le qui, lui, reste aujourd'hui secret. Bien sûr, on peut deviner le qui pour la RIE III quand on sait qu'il y a 3 milliards d'économies d'impôts à gagner. Pourquoi vouloir continuer à le cacher? Le secret bancaire est tombé. Le secret du financement des campagnes de votation doit lui aussi tomber pour le bien de notre démocratie.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Le groupe démocrate-chrétien, pour lequel je rapporte, a longuement discuté de cette

initiative. Une multitude d'arguments étaient en défaveur de cette initiative. J'en ai retenu principalement trois.

1. Celui de constater que bon nombre de sociétés ou d'associations font déjà preuve de transparence. Vous connaissez des banques, vous connaissez des assurances qui publient leur soutien. Le TCS du canton de Fribourg, que je préside – je suis au conseil d'administration au niveau suisse – publie les aides. C'est tout à fait clair, on sait qui on soutient. Tout comme moi, vous savez que nombre de sociétés sont déjà beaucoup plus prudentes. Pour ceux qui offrent des cadeaux de Noël à leurs clients, beaucoup de sociétés n'acceptent même pas la bouteille de rouge de Noël. Elles ne peuvent pas la recevoir. On veut vraiment, de plus en plus, se «blinder» contre les risques, les dérapages en termes de corruption. Laissons les entreprises décider elles-mêmes le niveau de transparence qu'elles souhaitent avoir.
2. La problématique du financement des partis, cela a déjà été dit. Je suis vice-président du groupe démocrate-chrétien depuis cinq ans, c'est extrêmement difficile d'aller soulever des fonds. On sent une certaine méfiance, une certaine réticence au niveau des donateurs, qu'ils soient privés ou que ce soit au niveau des entreprises, parce que bon nombre de ces associations ou entreprises veulent garder l'anonymat; c'est un fait. On me l'a dit: «Je donne, mais je ne veux pas apparaître dans vos comptes.» Alors que fait-on avec ces gens? On leur dit: «Non, non, tu vas y apparaître!»? Alors on ne les verra plus!
Il y a un réel problème de financement des partis ou alors on veut faire comme le Québec. Ma collègue, Suzanne Aebischer, nous expliquait ceci en séance de groupe. Au Québec, finalement, c'est l'Etat qui, intégralement, finance les partis. Est-ce qu'on veut que ce soit, à la fin du compte, les citoyens qui paient au travers des impôts pour financer les partis? Je ne crois pas que ce soit ce qu'on veut dans ce canton. Je pense qu'on a les moyens de se payer nos propres dépenses au travers des entreprises et des privés.
3. Je ne comprends pas tellement quelle plus-value on va donner aux citoyens fribourgeois. Finalement, c'est aussi pour ça qu'on est élu, pour quelque part s'occuper de leurs intérêts. Là, va-t-on vraiment vers un plus pour eux? Dimanche, est-ce que le citoyen va décider non au FORTA, oui au FORTA parce que le TCS publie son aide au FORTA? On sait très bien que les organisations routières soutiennent le FORTA. Ce n'est pas pour ça que le citoyen va décider oui ou non. Moi, je ne vois pas ce qu'on amène au citoyen en publiant tout ce qui se passe au niveau financier.
Il y a une totale disproportion entre le travail qui va être donné à l'administration, qui va devoir faire tout le boulot de recherche. On va leur donner les informations, ils devront, eux, faire un travail de recherche. Moi, je ne

vois pas vraiment un bon rapport qualité/prix entre la dépense en temps et la plus-value pour le citoyen.

Dernier élément: alors là, franchement, en commission, j'ai cru rêver. On a parlé, surtout du côté de la gauche, bien évidemment, de corruption, de blanchiment, de trafic d'influences. Je me suis demandé: «Mais où je suis? Suis-je à Washington, à Paris ou à Fribourg?» Je crois, franchement, qu'on ne peut pas vraiment dire que nos entreprises blanchissent de l'argent au travers des partis politiques. Là, je confirme ce qu'a dit le député Castella. Dans le Parti démocrate-chrétien, je ne connais pas beaucoup de sociétés qui ont mis plus de 5000 francs; je peux vous le dire. Je ne pense pas qu'elles ont blanchi l'argent au travers de notre parti. Donc, je crois qu'il ne faut pas se tromper de cible. On est ici dans le canton de Fribourg, je ne pense pas qu'on ait besoin d'une telle transparence.

Le groupe démocrate-chrétien, vous l'aurez compris, accepte bien évidemment le projet de décret dans la version du Conseil d'Etat.

Bonny David (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêt: j'ai été président du parti socialiste durant quelques années. Les comptes ont toujours été transparents et présentés à qui voulait les voir, les lire et les entendre.

L'Etat demande aux citoyens la plus grande transparence en matière d'impôts. Il faut tout annoncer jusqu'au moindre centime. Pourquoi les partis politiques ne peuvent pas l'annoncer? C'est si compliqué que ça? Le Conseil d'Etat ou M. Doutaz tout à l'heure a dit que c'était un engagement privé et non de la responsabilité de l'Etat. C'est une blague? L'Etat ristourne près de 200 000 à 300 000 frs – je n'ai pas les chiffres précis – aux partis politiques en fonction des résultats des élections. Cet argent vient d'où? Cet argent ne vient pas des partis politiques, il vient des citoyens de ce canton. C'est la population fribourgeoise, via ses impôts, qui donne cet argent. Si vous êtes dans une société, que vous faites des dons, vous voulez aussi savoir où passe cet argent. Là, rien, c'est l'omerta complète.

Le Grand Conseil n'est pas une société de loisirs. On a des responsabilités, on vote des lois, on vote des motions, on discute de mesures d'économie qui touchent tous les citoyens de ce canton, soit 300 000 habitants. Et là, non, on va décider pour eux, mais nous par contre on ne va rien montrer. Là, il y a un problème. On dit que c'est compliqué, que c'est dur, c'est difficile la bureaucratie... Mais je rêve ou bien? On arrive à contrôler 200 000 citoyens dans le cadre de leur fiscalité et c'est compliqué pour 10 petits partis politiques? Dix partis politiques, c'est une à trois journées de travail, mais pas plus. On arrive à le faire pour 200 000 citoyens, ne dites pas que c'est trop compliqué.

Permettez-moi encore juste quelques remarques. Tout à l'heure, le chef du groupe démocrate-chrétien, Hubert Daf-

flon, a dit: «J'ai contrôlé, dans le cadre du lait, ce qui se passe dans tous les autres pays européens.» Monsieur Dafflon, je pense que vous avez contrôlé ce qui se passe pour la transparence dans tous les pays européens, vous savez ce qui se passe, j'espère que vous serez aussi cohérents que tout à l'heure.

Monsieur le Président du Grand Conseil, vous avez dit dans votre discours d'inauguration: «Je veux une collaboration efficace et transparente.» Alors maintenant, s'il vous plaît, des actes et pas des paroles.

M. Schoenenweid, le 2 février 2010, alors qu'on discutait de la motion Waeber-Thürler, au sujet de l'annonce pour les dépenses pour les campagnes, avait dit ceci: «Je soutiens cette motion, c'est assurer une part au financement volontaire et transparent des frais de campagne des partis politiques.» Monsieur Schoenenweid, continuez à être transparent s'il vous plaît. Je ne vais pas dire non plus ce que MM. Fulvio Pelli et Urs Schwaller avaient dit à l'époque.

C'est vrai que les citoyens doivent avoir confiance en leur démocratie, en leurs représentants et nous devons leur restituer cette confiance en étant transparents. Ils veulent aussi savoir si les lobbies des assurances sont dans les partis, savoir si les lobbies du nucléaire sont présents. Il y a seulement quelques jours: il y a eu une enquête; les Russes étaient aux Etats-Unis dans le cadre de l'élection. Alors, on dit: «Oui, mais c'est Fribourg, etc...» Non, je suis désolé, le citoyen veut savoir si une mafia ou l'autre donnent de l'argent, s'il y a des intérêts. La démocratie est en jeu, c'est important; on doit être transparents. Alors peut-être que ce matin on va refuser cette transparence, mais je suis certain d'une chose, c'est que le peuple l'acceptera.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Mes liens d'intérêts sont liés à ma fonction ici au Grand Conseil comme chef de groupe. Notre groupe suivra à l'unanimité les propos du rapporteur de la Commission, que je remercie pour ses propos.

Comme le Conseil d'Etat le mentionne dans son message, la Confédération a toujours refusé de régler cette question par une loi, parce que cela ne serait pas compatible avec notre fédéralisme, comme M^{me} la Commissaire l'a annoncé. Non seulement cette question appartient au canton, mais il s'agit aussi d'une question de responsabilité individuelle. Avant de penser aux partis politiques, pensez aussi à la responsabilité individuelle de chaque député. Vous vous souvenez, lors des dernières élections, chaque candidat et chaque candidate avait la possibilité d'indiquer sur smartvote le financement de sa propre campagne. Comme le parti socialiste n'avait pas de succès au niveau national, il essaie maintenant de faire le forcing au niveau cantonal. Je me permets de citer ici le président du PS suisse dans une interview à la NZZ, le 16 mars 2016, sur la question d'une initiative sur la transparence: «Diese Volksinitiative sehen wir nicht als grosse parteipolitische Auseinandersetzung.» En plus et pour des raisons uniquement opportunistes, le parti socialiste vous propose

encore une modification de minorité. Nous invitons alors les auteurs de l'initiative – il n'est jamais trop tard – à bien vouloir la retirer. Je m'explique: l'initiative demande à l'alinéa 1, disposition a, du nouvel article 139a, la publication des comptes et du budget pour les campagnes électorales ou les votations. Comme cela a déjà été évoqué, ces publications sont déjà publiques actuellement et sont présentées lors des assemblées des partis politiques, qui sont ouvertes à tout le monde, et la presse est également présente.

Demgegenüber werden sich die Bestimmungen b und c – Sie kennen diese – des Artikels 139a als inhaltlos, unnütze Regelung, nein, vielmehr als Rohrkrepiierer herausstellen.

Zudem besteht die Gefahr, dass bei Abstimmungen und Wahlen die rechtlich verlangte Anonymität, insbesondere auch der Datenschutz, nicht gewährleistet werden kann. Zudem würde ich nicht mehr die Partei sondern direkt den Kandidaten unterstützen. Ich kann das System also hintergehen, indem ich nicht Parteien sondern Kandidaten unterstütze.

Wie Sie als Autoren der Initiative feststellen können, wird Ihr Vorhaben die von Ihnen gewünschte Wirkung im Ziel nicht erreichen und somit werden wir bei Annahme dieser Initiative eine inhaltlich leere Verfassungsbestimmung aufnehmen.

Cette initiative ne nous apporte pas de plus-value et empêche les citoyens d'avoir la liberté d'investir en faveur de campagnes électorales ou de votations. Je vous invite à refuser cette initiative lors de la votation populaire et à suivre le décret proposé par le Conseil d'Etat.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Cette initiative n'empêchera pas de faire des dons directs aux candidats. Il n'y aura pas de transparence pour les dons qui seront faits directement à un candidat, à un candidat au National. Je pense que de ce côté-là, on ne va absolument rien résoudre et, s'il y a un réel problème, c'est certainement de ce côté-là.

Concernant la transparence des partis, je ne connais aucun donateur qui fait un don au PDC. La grande partie des députés qui sont là, s'ils ne sont pas au comité, ne connaissent pas les donateurs qui font des dons au PDC. S'il y a la transparence, je les connaîtrai. Je serai beaucoup plus influencé dans mes votes quand je saurai que quelqu'un donne 5000 frs à notre parti. Aujourd'hui, je ne suis influencé par personne, car je ne sais pas qui fait des dons. De votre côté, vous avez tellement de transparence à gauche que je pense que vous savez par qui vous êtes influencés (*rires*). Donc, ça veut dire qu'aujourd'hui, la transparence vous influence beaucoup plus que les partis de droite étant donné qu'on ne connaît pas nos donateurs.

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). Tout d'abord, j'annonce mes liens d'intérêts: je suis encore, pour quelques temps, président de l'Union démocratique du centre du canton de Fribourg.

J'ai bien écouté le rapporteur de la minorité de la commission. Je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais vu ce qu'il a dit, je suis quand même obligé de réagir un peu. Je me suis dit, en écoutant le rapporteur de la minorité: est-ce qu'il lutte pour la transparence ou est-ce qu'il lutte pour courir à la chasse aux donateurs de l'UDC? Pendant votre intervention, vous avez prononcé – je ne l'ai pas noté depuis le début – plus de dix fois les termes «droite, droite nationaliste ou UDC». Que voulez-vous? Vous allez faire quoi de ces donateurs lorsque vous aurez les noms, Monsieur Mauron? Vous allez les clouer sur la place publique? Vous allez les jeter en pâture? Lorsqu'on voit ce qui s'est passé à Marly, lors des élections communales de l'année passée – les élections communales ne sont pas très politisées, on est tous d'accord avec ça, c'est politisé, il y a des bisbilles, mais après ça rentre dans l'ordre parce que chacun bosse pour sa commune et à part les grandes communes, il n'y a pas beaucoup de politique – l'UDC marlinoise a voulu faire imprimer ses flyers et une imprimerie, avec dans son conseil d'administration, dans ses administrateurs, un conseiller national à l'époque qui était dedans, a refusé d'imprimer ces flyers. Alors, où voulez-vous en venir? J'ai l'impression qu'ici, ce qu'on veut, c'est mettre le doigt sur ceux qui donnent et après les mettre au pilori. Je ne suis pas d'accord avec cela.

Je vais quand même réagir aussi aux propos de M. Bonny, que j'ai eu la chance de côtoyer lorsqu'il a fini son activité de présidence au parti socialiste et que j'ai commencé celle à l'Union démocratique du centre. Vous dites que vous avez toujours été transparent. Alors, pour rappel, je peux quand même dire que je salue votre transparence, mais je dirais quand même qu'au PS, la transparence n'est peut-être pas aussi nette qu'on le croit, vu qu'à l'époque vous n'aviez pas montré vos chiffres en disant: «Nous n'avons pas montré les chiffres, afin de ne pas créer de la confusion, mais, les membres peuvent venir consulter le budget au secrétariat du parti.» Voilà. Donc, je crois qu'il faut aussi rester un peu cohérent et je vous invite à refuser cette initiative.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Je trouve que ce débat, tout comme l'initiative, est totalement disproportionné. Ça doit laisser l'impression aux citoyens que chaque parti politique brasse des millions. On en est bien loin. On a des budgets de quelques dizaines de milliers de francs par année. La plus petite des PME, avec un ou deux collaborateurs, a un budget plus important. On parle de choses, mais... Quand on parle de blanchiment d'argent, de corruption et de je ne sais trop quoi, c'est complètement déplacé à mon avis. Les comptes sont publiés, Monsieur Bonny, et les donateurs, gardons-leur le respect de l'anonymat et ne faisons pas une affaire de je ne sais de trop quoi, par rapport à ces comptes des partis politiques. Si peut-être parfois au niveau national il y a quelques

richissimes politiciens qui peuvent se permettre un peu plus, c'est notre pays qui est ainsi fait, ce n'est pas si grave non plus. Pour moi, cette initiative n'a pas raison d'être et je propose le refus.

Schnyder Erika (*PS/SP, SC*). D'abord mes liens d'intérêts: je suis membre du Parti socialiste, en l'occurrence ici c'est le lien d'intérêt que je vois avec le financement du parti.

Permettez-moi de vous dire que je suis absolument effarée par ce débat. Cela vous fait-il peur à ce point ou avez-vous vraiment quelque chose à cacher? Le peuple appréciera.

Le Rapporteur. Je prends acte et je remercie tous les groupes politiques qui s'accordent et qui ne combattent pas l'entrée en matière.

Je vais laisser la paternité des propos de M. le Rapporteur de la minorité à son auteur mais j'aimerais tout de même rappeler que nous discutons ici sur un texte constitutionnel déposé et complètement rédigé. Lorsqu'il appelle peut-être à modifier les sommes seuil ou différents aspects de ce texte, ce n'est pas l'objet du moment.

A M. Bonny, qui disait que je m'étais trompé dans mon rapport, je rappellerais quand même que c'est le Conseil d'Etat qui le dit lui-même: «Le financement relevant largement d'un engagement privé et non de la responsabilité de l'Etat [...]» Ce n'est pas le rapporteur qui a inventé cette phrase.

D'autre part, il a été fait référence dans cette salle à la participation cantonale aux partis politiques en rapport à l'ensemble des engagements financiers des partis. On peut bien ici se rendre compte que l'Etat est largement «mineur» dans ce financement.

J'ai aussi relevé et je suis un petit peu surpris par certains propos qui me font dire que, a priori, le citoyen va voter en fonction de qui paie quoi. Pour moi, dans mon humilité et peut-être dans mon bon sens, le citoyen doit quand même voter en fonction des idées qu'on lui propose et des objectifs qu'on essaye de réaliser. S'il commence à voter en fonction de celui qui paie, cela m'inquiète.

Dans ce contexte, je prends l'intervention de M. Ducotterd qui, a contrario, laissait entendre que peut-être une transparence serait plutôt défavorable à la liberté du votant, puisqu'il serait fortement influencé peut-être par un fournisseur de fonds.

Enfin, vous avez régulièrement parlé du GRECO. Je rappelle que le GRECO est un organe international qui donne des normes au niveau international. La commission était aussi d'avis que la Suisse, respectivement le canton de Fribourg, n'a peut-être pas les mêmes problématiques que peuvent avoir l'Italie, l'Espagne ou un autre pays européen. Donc, ce n'est pas pour rien si le Conseil fédéral n'a jamais voulu poursuivre à fond un objectif de législation en la matière.

Vous l'avez tous entendu, les positions sont assez claires d'un côté et de l'autre.

Le Rapporteur de minorité. Lorsqu'un texte comme celui-ci est soumis au Grand Conseil, le Grand Conseil a le droit de se rallier, de ne pas se rallier et encore d'opposer un contre-projet ou de ne pas opposer de contre-projet. Si le texte en tant que tel ne convient pas au Grand Conseil, il peut élaborer lui-même un contre-projet et le proposer ensuite à la population. Dès qu'un début de transparence arrivera, je peux vous assurer qu'on se ralliera même à ce contre-projet tellement nous sommes impatients d'avoir une réglementation à ce sujet-là.

Pour vous faire part des effets de la publicité et du financement, je crois qu'il est beaucoup plus simple de citer Urs Schwaller lui-même, qui avait déposé en 2011 une motion pour avoir une base légale pour rendre la publication des sources de financement des campagnes de votation. Urs Schwaller dit lui-même: «Si la publicité n'avait aucun effet sur le corps électoral, personne n'en ferait.» C'est relativement simple. Ce n'est pas forcément un combat gauche-droite. C'est un combat anticorruption ou prévention anticorruption contre les problèmes qui peuvent arriver.

M. Castella, groupe libéral-radical, je peux vous citer Dick Marty, favorable aussi à la transparence, PLR tessinois, qui l'exprime très clairement en disant: «Il n'existe pas de démocratie sans transparence.»

Lorsque que l'on parle ici des Jeunes socialistes ou de la gauche, il est important de garder à l'esprit que la situation actuelle n'est satisfaisante pour personne, ni pour les partis, ni pour les entreprises, qui ont elles-mêmes un problème de crédibilité, pouvant être éventuellement accusées de corruption.

Que s'est-il passé concrètement? Deux banques, deux banques, la Raiffeisen et le Crédit Suisse ont pris les politiques par surprise et ont elles-mêmes décidé de financer les principales formations de manière totalement transparente. Une initiative qui, normalement, pourrait faire école et qui n'a pas manqué de mettre certains partis dans l'embarras.

Lorsque M. Mesot se demande ce qu'on veut faire des donateurs, j'ai envie de lui demander d'abord qu'elles en sont les conséquences? On peut demander à l'UDC fribourgeoise quel montant elle a investi pour la campagne nationale 2015? Ce montant peut être très faible. Ce qu'il serait intéressant de savoir, c'est combien d'argent l'UDC suisse a investi depuis Zurich dans les journaux fribourgeois et payant de ce fait de sa propre main, de son propre portemonnaie une campagne qui sert directement les intérêts de l'UDC fribourgeoise. Le budget de l'UDC fribourgeoise peut être de 50 000, 80 000 francs. Quand on voit le nombre démesuré d'annonces qu'il y a eu, provenant certainement en droite ligne de Zurich, la question se pose. Cela a directement une influence sur l'opinion. Soit on parle d'arguments de fond, de corruption et on tente

d'éviter ces problèmes-là, soit, comme M. Castella, on vient éluder le débat par de petites attaques, autant mensongères que personnelles, sur la question des comptes du PS ou encore de l'Asloca. Tout est transparent, M. Castella! Venez dans ces associations et posez les questions. Vous aurez tous les chiffres, vous aurez tous les comptes. Vous serez parfaitement informé, mais, s'il vous plaît, revenez à l'heure du débat et des arguments de fond et arrêtez ces pointes, qui, en soi ici, n'intéressent personne.

Maintenant, par rapport aux documents et aux informations que vous donnez. Vous-même, comme président, en cinq ans, vous n'avez connu qu'une personne qui a donné un don de plus de 5000 francs et personne d'autre que vous ne la connaît. Pourquoi vous opposez-vous, dans ce cas-là, à une publication des dons? Je n'ai même pas envie de dire 5000 mais supérieur à 10 000 francs. Si personne n'en fait, cela ne devrait absolument pas vous déranger dès le moment où on met une limite qui puisse convenir. L'idée n'est pas clouer au pilori des gens qui donnent un certain montant, que ce soit 1000, 2000 ou 3000 francs. L'idée est justement d'éviter que quelqu'un qui a des intérêts directs dans les décisions du Grand Conseil ou dans les décisions du Conseil d'Etat, vienne à coup de centaines de milliers de francs, voire de millions, faire en sorte qu'une campagne dérape complètement et faire élire les siens. Ça s'appelle acheter un député. Cela se trouve dans de très grandes formations et on le voit. Rien n'est plus convaincant que les élus de vos propres partis, parce qu'il y a des PDC et des PLR à Berne qui soutiennent cette transparence. Par contre, c'est vrai qu'à l'UDC, il n'y en a aucun tant cette formation n'a absolument rien à gagner à démontrer son financement, qui est totalement opaque et dont personne n'a connaissance, visiblement même pas les dirigeants du parti.

La Commissaire. Je crois que tous les arguments ont été avancés. Je rappellerai que peut-être une autre occasion sera possible pour créer la transparence et s'adapter aux dispositions notamment de la loi genevoise, quand nous allons réviser prochainement la loi sur le financement des campagnes. A cette occasion, il sera éventuellement possible de mettre des dispositions qui octroient aux partis un financement pour leur campagne, lorsqu'ils publient certaines dispositions de leurs comptes.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1 AL. 1

Le Rapporteur. Cet article propose le non-ralliement du Grand Conseil à l'initiative constitutionnelle entièrement rédigée conformément aux débats qui viennent d'avoir lieu.

Le Rapporteur de minorité. La minorité maintient l'amendement fait en commission, à l'article 1 alinéa 1, pour inviter le Grand Conseil à se rallier à l'initiative.

- > Au vote, la proposition de minorité, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est rejetée par 61 voix contre 35 et 1 abstention.¹

Ont voté en faveur de la proposition de minorité:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 35.*

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht

Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 61.*

S'est abstenu:

Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP). *Total: 1.*

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

ART. 1 AL. 2

Le Rapporteur de minorité. La minorité maintient l'amendement.

- > Au vote, la proposition de minorité, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est rejetée par 61 voix contre 34 et 0 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de minorité:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 34.*

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich

¹ Les propositions de la commission se trouvent en p. 144s.

Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 61.*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

ART. 2

Le Rapporteur. Cet article précise, si l'initiative est maintenue, qu'elle sera soumise au vote du peuple avec la recommandation de la rejeter.

Le Rapporteur de minorité. La minorité préconise que le Grand Conseil propose au peuple d'accepter cette initiative. L'amendement est maintenu.

> Au vote, la proposition de minorité, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est rejetée par 61 voix contre 33 et 2 abstentions.¹

Ont voté en faveur de la proposition de minorité:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 33.*

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 61.*

(GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 61.*

Se sont abstenus:

Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP). *Total: 2.*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. Cet article confirme que le présent décret n'est pas soumis au référendum financier et règle son entrée en vigueur.

> Adoptés.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 61 voix contre 33. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 61.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chassot Denis

¹ Les propositions de la commission se trouvent en p. 144s.

(BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP).
Total: 33.

—

Clôture de la session

Le Président. Un grand merci à vous tous pour votre collaboration. Je termine cette session de février. A vous tous, je vous souhaite un bon après-midi et à plus tard à la session de mars. Je clos cette séance. (*Applaudissements*)

> La séance est levée à 12h00.

Le Président:

Bruno BOSCHUNG

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*

—